



RAPPORT GAFI

FINANCEMENT DU TERRORISME EN AFRIQUE DE L'OUEST

Octobre 2013





GRUPE D'ACTION FINANCIERE

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) est un organisme inter-gouvernemental indépendant qui élabore et promeut des politiques pour protéger le système financier mondial contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de la prolifération des armes de destruction massive. Les Recommandations du GAFI sont acceptées comme les normes mondiales de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Pour de plus amples informations sur le GAFI, Veuillez visiter le siteweb:

www.fatf-gafi.org



GIABA
Inter Governmental Action Group
Against Money Laundering in West Africa

Le Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a été créée par la Conférence des Chef d'Etat et de Gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2000. Le GIABA est une institution spécialisée de la CEDEAO, chargé du renforcement des capacités des Etats membres pour la prevention, et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la region.

Pour de plus amples informations sur le GIABA, Veuillez visiter le siteweb:

www.giaba.org

© 2013 FATF/OECD. © 2013 GIABA. All rights reserved.

No reproduction or translation of this publication may be made without prior written permission.

Applications for such permission, for all or part of this publication, should be made to
the FATF Secretariat, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16, France
(fax: +33 1 44 30 61 37 or e-mail: contact@fatf-gafi.org).

or

the GIABA Secretariat, Complexe Sicap Point E Av Chiekh A. Diop, X Canal IV 1er Etage Immeuble A,
BP 32400, Ponty Dakar, Senegal (e-mail: secretariat@giaba.org).

Photocreditscoverphoto: ©Thinkstock

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	2
RÉSUMÉ	3
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	5
1.1 Contexte	5
1.2 Justification de l'étude.....	7
1.3 Méthodologie.....	8
CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTÉRATURE	10
2.1 Définitions.....	10
2.2 A la quête d'un modèle	10
2.3 Montant : Argent/valeur.....	11
2.4 Sources	13
2.5 Conditions.....	17
2.6 Conclusions.....	17
CHAPITRE 3 :TYPOLOGIES ET ETUDES DE CAS	18
Typologie 1 : Financement du terrorisme par le commerce et d'autres activités lucratives	19
Typologie 2 : Financement du terrorisme à travers des ONG/ oeuvres et prélèvements caritatifs	21
Typologie 3 : Financement terroriste par la contrebande d'armes, de biens et de monnaie (passeurs de fonds)	25
Typologie 4 : Financement du terrorisme par le trafic de drogue.....	28
Autres Cas	31
Conclusion.....	34
CHAPITRE 4: INDICATEURS ET DRAPEAUX ROUGES.....	37
Indicateurs	37
Drapeaux rouges.....	38
CHAPITRE 5: CONCLUSION AND RECOMMANDATIONS	39
Conclusion.....	39
Recommandations	40
BIBLIOGRAPHY.....	44
APPENDIX	48

ACRONYMES

ALPC	Armes Légères et de Petits Calibres
AQMI	Al Qaïda au Maghreb Islamique
ASR	Agence de Sécurité des Renseignements
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
DOS	Déclaration d'Opération Suspecte
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
LBC	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
LFT	Lutte contre le Financement du Terrorisme
MNLA	Mouvement National pour la Libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
OBNL	Organisations à But Non-Lucratif
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
PPE	Personne Politiquement Exposée

RÉSUMÉ

En Afrique de l'Ouest, il y a un souci important concernant la montée du terrorisme. Cela se manifeste par le nombre d'attaques terroristes dans certains États ouest africains qui ont causé beaucoup de victimes humaines et de destruction de biens. La source de financement des activités terroristes a également constitué un souci dans la sous-région. Le phénomène est soutenu par plusieurs facteurs, y compris l'existence de vastes économies informelles basées sur les espèces, l'instabilité politique, la violence ethnique et communautaire, la corruption endémique, la pauvreté galopante, le taux élevé du chômage et le sous-emploi. Encore plus important, des groupes terroristes et leurs financiers tirent des fonds à la fois d'activités licites et illicites et les déplacent à travers des canaux formels et informels pour soutenir leurs activités. Tous ces facteurs ont des conséquences néfastes sur la paix, la sécurité et le développement de la sous-région.

Les effets dévastateurs du terrorisme et de son financement ont suscité un grand intérêt à l'endroit des autorités et gouvernements nationaux de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour contrecarrer la menace sur la base d'une compréhension claire du *modus operandi* des groupes terroristes et leurs financiers. Par conséquent, cette étude de typologies cherche à mettre à nu les méthodes utilisées par les terroristes, groupes terroristes et leurs adeptes pour collecter, transférer et utiliser des fonds pour leurs activités. Elle vise à fournir une compréhension plus approfondie des méthodes utilisées par les financiers pour aider les terroristes à perpétrer des actes terroristes. L'étude vise également à fournir des informations sur les méthodes de financement du terrorisme pour aider les autorités compétentes et les assujettis à leurs responsabilités à lutter contre le financement du terrorisme. À ce titre, l'étude fournit des études de cas à partir desquelles des indicateurs clés et signaux d'alerte (drapeaux rouges) ont été générés pour permettre aux décideurs politiques et autorités de régulation et de répression criminelle et aux assujettis de mieux comprendre la nature et les dynamiques du financement du terrorisme dans la sous-région.

En prélude à cette étude visant à construire une typologie et en reconnaissant les défis inhérents à l'obtention d'informations sur la question dans la sous-région, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a commis cinq experts – un de chacun de ces pays : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal – pour réaliser une étude du contexte du terrorisme et du financement du terrorisme dans leur pays. Ces pays ont été sélectionnés sur la base d'incidences prédominantes du terrorisme ou leurs effets sur eux par rapport aux autres États membres du GIABA.

Un atelier sur le financement du terrorisme selon les typologies de l'Afrique de l'Ouest a été organisé pour réviser les rapports des experts et analyser les études de cas rassemblés durant la rencontre conjointe GAFI/Experts du GIABA sur les typologies du Blanchiment de Capitaux et le Financement tenue à Dakar, Sénégal, du 26 au 28 novembre 2012. L'atelier a discuté, entre autres, des méthodes et techniques utilisées par les terroristes dans la collecte, le transfert et l'utilisation de fonds en référence à des cas spécifiques.

L'analyse des cas et des questionnaires a révélé un certain nombre de tendances qui peuvent menacer sérieusement la sécurité et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Parmi ces tendances il y a :

- la recrudescence des actes terroristes et le financement du terrorisme dans la sous-région,
- Des liens émergents entre groupes extrémistes ouest africains et organisations terroristes internationales et le soutien de ces dernières aux premiers,
- l'usage par des terroristes et groupes terroristes de moyens à la fois licites et illicites pour collecter des fonds pour le maintien du personnel, le recrutement, l'achat d'outils et d'équipement, la diffusion de propagandes, et
- l'exploitation de canaux formels et informels pour déplacer des fonds.

L'utilisation des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et œuvres caritatives comme circuits de financement du terrorisme devient aussi plus fréquente¹.

Un certain nombre de vulnérabilités a été identifié à partir de l'analyse des rapports des experts.

- Les assujettis manquent souvent de compétence pour identifier des déclarations d'opérations suspectes relatives au financement du terrorisme.
- Des terroristes, groupes terroristes et leurs adeptes profitent d'une économie informelle basée sur les espèces pour financer leurs activités.
- La Sécurité et surveillance au niveau des diverses frontières nationales est faible, car ces dernières comportent de nombreux points de traversée officieux, conduisant par là même à l'infiltration des terroristes et des armes légères illicites et de petits calibres (ALPC).
- La Coopération et collaboration inter-agence au niveau national et le partage d'informations entre États membres de la CEDEAO demeurent faibles, créant ainsi un environnement favorable à la non détection de la circulation illicite d'espèces et d'ALPC à travers les frontières.

La compréhension des autorités de lutte contre le terrorisme et leur application demeure limitée ; Cet état de fait est la source de de défis et contraintes qui plombent la lutte contre le financement du terrorisme et le terrorisme.

Dans le cadre des efforts déployés pour faire face au terrorisme et au financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, un certain nombre de recommandations a été formulé à l'intention des États membres de la CEDEAO, des autorités régionales et internationales et des partenaires au développement pour être mis en œuvre.

¹ GAFI (2013a).

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Suite à une période prolongée de conflits, troubles sociaux et instabilités politiques, l'Afrique de l'Ouest² a enregistré des progrès considérables en matière de démocratie, croissance économique et de développement au cours de la dernière décennie. Malgré ces progrès, il y a des soucis concernant la recrudescence du terrorisme et de ses effets néfastes sur la paix, la sécurité et le développement de la sous-région. La fréquence et la nature meurtrière des attaques dans certains pays ouest africains sont des indications de la sophistication des groupes terroristes dans la sous-région. Bien que, le Rapport Pays 2011 des États-Unis sur le terrorisme ne soit pas divisé en pays, il a relevé que « l'Afrique a enregistré 978 attaques en 2011, soit une croissance de 11,5% par rapport à 2010. Cela est grandement imputable aux attaques plus fréquentes du groupe terroriste basé au Nigéria, Boko Haram, qui a perpétré 136 attaques en 2011 – contre 31 en 2010³. » En 2012, Boko Haram a mené 364 attaques terroristes qui ont tué 1 132 personnes⁴.

À cette situation se rajoute la radicalisation grandissante et la migration vers le sud de terroristes et extrémistes, particulièrement des membres d'Al Qaïda dans le Maghreb Islamique (AQMI) à travers le Sahel en direction du Mali, de la Mauritanie et du Niger. En effet, il y a des indications comme quoi AQMI dispose de bases opérationnelles dans certains pays ouest africains et a tissé des alliances tactiques avec des groupes terroristes tel que Boko Haram au Nigéria, le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) et Ansar Eddine au Mali et au Niger⁵. Ces alliances ont pris la forme de fourniture de formation et de soutien logistique d'AQMI à Boko Haram et autres terroristes formes de fonctionnement. En outre, il y a des soupçons que Boko Haram ait tissé des liens avec le groupe militant Al Shabaab de Somalie.

Plus important, des alliances et coopération entre Al Qaïda, AQMI et des groupes terroristes ouest africains et des allégations de soutien par certains politiciens et autorités publiques ouest africains aux terroristes et groupes ayant la même idéologie en Afrique de l'Ouest révèlent le caractère sérieux du problème et l'effet négatif associé que cela produit sur les populations et le développement de la sous-région. Boko Haram a des relations suspectes avec AQMI et Al Shabaab et le caractère sophistiqué de ses attaques en particulier a soulevé des préoccupations en ce qui concerne la capacité du groupe à attaquer des cibles non nigérianes au Nigéria et à travers l'Afrique⁶.

² Afrique de l'Ouest renvoie au Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Sierra Léone.

³ Département d'État des États-Unis (2012).

⁴ Département d'État des États-Unis (2013).

⁵ Tanchum, Michael (2012).

⁶ Congrès des États-Unis (2011), pp. 1.

Il y a des organisations terroristes basées dans la région et qui mènent leurs opérations dans la région, et il y a des organisations terroristes non basées en Afrique de l'Ouest mais qui tirent une manne financière importante à travers leurs activités dans la région. Cela est particulièrement évident dans le narcotraffic qui est souvent écoulé vers l'Europe via des itinéraires préexistants en Afrique de l'Ouest et, parfois, qui ont des sources en Amérique du sud.

L'Afrique de l'Ouest est vulnérable au terrorisme et au financement du terrorisme pour nombre de raisons. La sous-région souffre d'instabilité politique, de violence ethnique et communautaire, de corruption endémique, de pauvreté galopante et de taux élevés de chômage et de sous-emploi, particulièrement chez les jeunes. Les terroristes et les groupes terroristes peuvent exploiter ces conditions négatives, notamment en rapport avec les jeunes. Comme indication de la sévérité des défis sur le développement humain dans la région, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a, dans son rapport de 2011 sur le Développement Humain, classé 13 des 15 pays de la CEDEAO parmi les pays ayant « un faible développement humain⁷. » En 2010, le GIABA a indiqué, « l'économie de l'Afrique de l'Ouest est largement caractérisée par une activité informelle. [...] L'économie informelle est vaste. [...] Une mesure entre 60% et 70% du PIB est probablement représentative de la région⁸. » La mauvaise gouvernance et des institutions publiques faibles sous-tendent la plupart des défis de développement humain dans la région.

La plupart des frontières en Afrique de l'Ouest sont poreuses et il y beaucoup d'espaces non gouvernés aux alentours de la frontière. Tous les pays manquent de capacité pour contrôler efficacement les frontières, ce qui constitue une vulnérabilité pouvant être exploitée par des groupes terroristes pour y établir des bases d'entraînement de leurs membres et pour transporter et distribuer des armes à travers la sous-région.

Les effets dévastateurs du terrorisme, y compris les pertes en vie humaine, la destruction de bien, l'insécurité, le sous-développement et l'atteinte à la réputation ont attiré l'attention des autorités et gouvernements nationaux de la CEDEAO sur le besoin d'agir de manière décisive pour contrecarrer la menace. Ils cherchent non seulement à comprendre la nature et le modus operandi des groupes terroristes impliqués mais, plus important, à imaginer des moyens de contrecarrer leurs opérations dans la sous-région. Pour faire face à ce défi, les États membres de la CEDEAO ont adopté des lois contre le terrorisme et de lutte contre le financement du terrorisme (LFT), mis en place des cadres institutionnels, renforcé les capacités d'enquête et de poursuite et développé la coopération inter-agence nationale et internationale. En 2012, un Plan d'Action Régional contre le Terrorisme a été élaboré avec le soutien de beaucoup de parties prenantes pour renforcer les efforts régionaux contre le terrorisme. En outre, le Sommet de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernements de la CEDEAO, tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire du 27-28 février 2013 a adopté la Stratégie de Lutte contre le Terrorisme et son Plan de mise en œuvre ainsi que la Déclaration Politique sur une Posture Commune contre le Terrorisme. La Stratégie et le Plan de mise en œuvre fournissent un cadre pour lutter contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest.

⁷ United Nations Development Program (2011).

⁸ Inter-Governmental Action Group Against Money Laundering West Africa [GIABA] (2010).

1.2 JUSTIFICATION DE L'ETUDE

À en juger par les manifestations et la sophistication croissantes de l'activité terroriste en Afrique de l'Ouest, il y a beaucoup de travail à faire pour juguler le problème. Les groupes terroristes ont imaginé des méthodes opérationnelles qui ont fait que les autorités de répression ont du mal à prévenir les attaques et qui ont fait ressortir des lacunes dans la connaissance relative à la compréhension du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. De manière spécifique, parmi les facteurs clés défavorables aux efforts de LBC/FT en Afrique de l'Ouest, il y a le manque de connaissances sûres des méthodes et techniques que les terroristes et leurs adeptes utilisent pour lever, déplacer et utiliser des fonds pour leurs activités.

Pour fournir des informations pertinentes et actualisées aux fins d'aider à ficeler ce projet de typologie, le GIABA a commis cinq experts, un de chacun des pays suivants : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal pour y réaliser une étude de contexte sur le terrorisme et le financement du terrorisme. Ces pays ont été sélectionnés sur la base d'incidences existantes sur le terrorisme par rapport aux autres États membres du GIABA. Les études visaient à :

- révéler les méthodes utilisées par les terroristes et groupes terroristes pour collecter, transférer et utiliser des fonds pour leurs activités ;
- approfondir la compréhension des méthodes et techniques utilisées par les financiers du terrorisme pour aider à mener des actes terroristes ;
- souligner les différentes typologies de financement du terrorisme prédominant en Afrique de l'Ouest ;
- relever le niveau de connaissance et de compréhension des autorités chargées des enquêtes et des poursuites sur la manière dont les fonds licites et illicites sont utilisés pour le financement du terrorisme ;
- identifier des indicateurs et drapeaux rouges pertinents pour aider les institutions financières et autres assujettis dans la prise de décision par rapport au suivi des déclarations d'opérations suspectes sur le financement du terrorisme ; et
- aider les décideurs ainsi que les autorités législatives et judiciaires à identifier et combler les lacunes dans la législation sur le terrorisme et le financement du terrorisme.

Les terroristes et organisations terroristes dépendent des fonds pour leurs besoins personnels, opérationnels et organisationnels. Détecter et couper leur source de financement constituent des étapes déterminantes pour les priver de la capacité d'opérer. Appréhender, enquêter et poursuivre les financiers des groupes terroristes et des actes terroristes serviront de dissuasion aux autres. Le gel, la confiscation et la saisie des avoirs de terroristes aura également des effets dissuasifs. Encore plus important, est le fait de comprendre et s'attaquer à la question du financement du terrorisme en rapport avec de ses effets délétères de celui-ci sur la paix, la sécurité et le développement.

1.3 METHODOLOGIE

Comme susmentionné, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal ont été sélectionnés pour conduire des études spéciales en soutien au projet de typologie en raison des défis connexes au terrorisme dans ces pays membres ou leurs impacts sur eux. Le Nigéria est d'une importance particulière non seulement du fait de sa taille et position en tant que puissance régionale, mais aussi en raison de ses implications considérables dans l'insécurité liée au terrorisme sur la paix et la sécurité régionale. Les autres quatre pays sont d'importance égale en raison de leur situation dans ou près de la région du Sahel infestée par le terrorisme et de l'impact potentiel sur la sécurité régionale. Le Secrétariat du GIABA a engagé un expert dans chacun des cinq pays pour réaliser des études préliminaires sur une période de deux mois – septembre à octobre 2012. Les experts ont revu la littérature pertinente et administré deux questionnaires (questionnaires au niveau pays et population générale) conçus pour les autorités publiques, agents de répression criminelle et judiciaire, représentants de la société civile, journalistes, universitaires, experts et institutions assujetties se trouvant au niveau de leurs pays respectifs. Dans une grande mesure, les résultats des études et questionnaires ont confirmé la compréhension générale du terrorisme dans les pays susmentionnés. Les résultats ont également confirmé les cas présentés par les experts. Par exemple, terroriste et groupe terroriste dépendent de sources de financement à la fois licites et illicites⁹.

Des interviews structurées ont été menées aussi avec des experts et des autorités publiques sur des questions du terrorisme pour renforcer certaines questions dans le questionnaire. Les réponses ont été analysées et des études de cas ont été effectuées.

Une rencontre conjointe GAFI/Experts du GIABA sur les typologies de Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été organisée à Dakar, Sénégal, du 26 au 28 novembre 2012. Divers ateliers, dont un sur le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, ont été tenus pour examiner les progrès enregistrés sur les projets de typologies qui étaient en cours à l'époque. L'atelier sur le financement du terrorisme a débattu des méthodes et techniques utilisées par les terroristes pour lever, déplacer et utiliser des fonds en faisant référence à des exemples spécifiques.

Chacun des cinq experts nationaux a présenté des cas pour illustrer les méthodes, techniques et complexités du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Compte tenu de l'incidence de l'activité terroriste relativement élevée au Nigéria et les implications pour sa sécurité et sa stabilité ainsi que celle de l'Afrique de l'Ouest, il y eu deux présentations supplémentaires faites par les autorités du Nigéria : une par la Defence Intelligence Agency (DIA/Agence de Renseignement de Sécurité) et l'autre par le Department of State Services (DSS/Département des Services d'État). Les États-Unis ont également fourni un certain nombre de cas, y compris un qui illustre le financement du terrorisme à travers le trafic transnational de stupéfiants en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

⁹ Les rapports pays produits par les cinq experts ont été communiqués à tous les membres de l'équipe projet et sont disponibles au Secrétariats du GIABA et du GAFI.

Ce rapport est divisé en cinq (5) chapitres :

- Le Chapitre 1 fournit des informations de contexte sur les questions du terrorisme et du financement du terrorisme dans la sous-région et décrit la méthodologie de l'étude.
- Le Chapitre 2 fait une revue de la littérature sur le financement du terrorisme avec un accent particulier sur la situation en Afrique de l'Ouest.
- Le Chapitre 3 souligne les typologies du financement du terrorisme sur la base des cas rassemblés durant l'étude.
- Le Chapitre 4 fournit des indicateurs et drapeaux rouges concernant le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.
- Le Chapitre 5 fournit un résumé des résultats et conclusions de l'étude.

CHAPITRE 2: REVUE DE LA LITTÉRATURE

2.1 DÉFINITIONS

Le financement du terrorisme a été défini dans divers instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et contre le financement du terrorisme (LFT). Selon la Convention de l'ONU pour la suppression du Financement du Terrorisme, le Terrorisme est défini dans l'article 2 :

« Commet une infraction au sens de la présente convention toute personne, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, illicitement et délibérément, fournit ou réunit des fonds, dans l'intention de les voir utilisés, ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou partie, en vue de commettre : a) un acte qui constitue une infraction au regard ou selon la définition de l'un des traités énumérés en annexe. b) tout acte destiné délibérément à blesser ou tuer un civil, ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque par sa nature, cet acte vise à intimider une population, un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir, ou à s'abstenir d'accomplir, un acte quelconque¹⁰. »

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) définissent également le financement du terrorisme comme « l'aide financière, de toute forme, au terrorisme ou à ceux qui encouragent, envisagent ou s'engagent dans ce cadre¹¹ ». De plus, le Groupe d'Action Financière (GAFI) note qu'il englobe le financement des actes terroristes et des terroristes et organisations terroristes¹².

2.2 À LA QUÊTE D'UN MODÈLE

En rapport avec les définitions ci-dessus, il est important de considérer le cadre qui fournit une plus grande compréhension de la manière dont le financement du terrorisme se manifeste. Il est donc possible d'appliquer ces cadres au cas particulier de l'Afrique de l'Ouest. Alors qu'il n'y a globalement pas de modèle accepté de financement du terrorisme sur toutes les lignes de modèle de placement, de stratification et d'intégration du blanchiment de capitaux, un certain nombre d'études proposent des approches pour les analyses systémiques du financement du terrorisme. Dans le contexte ouest africain, il est particulièrement important de noter les limites consistant à considérer le financement du terrorisme seulement en termes de « fonds » ou de transactions financières, étant donné l'accès limité aux services financiers formels dans bien des pays de la région.

¹⁰ Voir ONU (1990), Article 2.

¹¹ Banque Mondiale et Fonds Monétaire International (2003).

¹² GAFI (2013b).

Une étude qui envisage une définition plus large du financement du terrorisme est le Modèle de Financement du Terrorisme publié par le Centre Intégré d'Évaluation des Menaces (2007)¹³. Les principaux préalables de ce modèle sont :

- 1) les objectifs et processus du financement du terrorisme et activités connexes sont fondamentalement différents de ceux du blanchiment; et
- 2) « l'argent est seulement l'un des instruments essentiellement interchangeables qu'on peut changer » afin que les groupes terroristes obtiennent l'utilisation finale des biens et autres ressources dont ils ont besoin.

Ainsi, la notion de « financement » du terrorisme peut fournir un cadre plus approprié pour évaluer les activités économiques des acteurs terroristes¹⁴. Le Centre Intégré d'Évaluation des Menaces soutient également que le financement du terrorisme n'est pas un processus linéaire. Le modèle se compose des étapes suivantes : acquisition, agrégation, transmission à une organisation, transmission à une cellule et conversion, ce qui couvre le processus de bout en bout tout en adaptant une gamme de variations. Le modèle fournit un cadre d'analyse de toutes les méthodes et moyens – à la fois d'origine licite et illicite – utilisés par les organisations terroristes pour soutenir leurs opérations et infrastructures, vu leurs différents besoins, capacités et mécanismes. Pendant que l'argent ou ses équivalents font souvent partie du processus, ces méthodes n'ont pas du tout besoin d'impliquer des instruments financiers ou transactions financières et pourraient inclure le vol ou détournement d'utilisation finale des biens, rassemblement de dons ou fourniture directe d'équipement aux cellules, pour ne citer que cela.

Un autre cadre important à prendre en compte est la typologie développée par Vittori¹⁵. Son analyse catégorise des organisations terroristes – et tire des inférences sur leur relative capacité et autonomie – sur la base de méthodes et techniques aux moyens desquels elles obtiennent et gèrent leurs ressources. Vittori place les organisations dans une des sept catégories – loup solitaire, parrainée par l'État, franchise, aide empaquetée, parrainage d'État, couverture d'État et société transnationale. Ces catégories donnent une idée des raisons qui amènent un groupe à utiliser des méthodes particulières de financement (en plus des considérations régionales socioéconomiques) et pourquoi des méthodes particulières arrivent à être associées à des types de groupes particuliers.

2.3 MONTANT: ARGENT/VALEUR

Le fil conducteur des documents écrits se focalise sur la question à savoir si les sommes importantes d'argent sont nécessaires pour mener des actes de terrorisme. Il énumère trois catégories de financement du terrorisme. En particulier:

- le financement des opérations terroristes: fournir de l'argent à hauteur du coût nécessaire pour mener des attaques réelles tel que le coût d'explosifs, d'armes et de véhicules ;

¹³ Centre Intégré d'Évaluation de Menace (2007).

¹⁴ Centre Intégré d'Évaluation de Menace (2007:6).

¹⁵ Vittori (2011).

- fonds logistique: fournir de l'argent à des individus et groupes pour des entretiens personnels, voyage et logement; et
- utilisation de fonds terroristes pour fournir des œuvres sociales, particulièrement à des communautés démunies et fournir de l'aide pour des groupes terroristes.

Par rapport à la troisième catégorie, Iannaccone et Berman (2006) ont jeté de la lumière sur la manière dont les groupes terroristes ou extrémistes religieux deviennent des fournisseurs déterminants d'œuvres sociales, d'action politique et force contraignante dans des situations où des gouvernements et économies fonctionnent de façon médiocre.

Des mouvements terroristes importants reposent sur des sources de financement à la fois licites et illicites et exigent des sommes colossales d'argent pour des besoins fonctionnels, organisationnels et administratifs, même si le fait de mener une opération terroriste spécifique ne coûte pas chère. En se focalisant simplement sur le coût des attaques terroristes individuelles, les sommes importantes exigées pour entretenir une organisation terroriste sont largement sous-estimées¹⁶. Ashley (2012) note, « l'exécution réelle d'un acte terroriste n'est qu'un bout de l'iceberg... puisque c'est le produit physique évident d'une vaste infrastructure organisationnelle terroriste¹⁷. » Des sources spécifiques de financement des groupes terroristes comprennent « ... une kyrielle d'États, groupes, couvertures, individus, entreprises, banques, entreprises criminelles et organisations théoriquement humanitaires¹⁸ » que l'on peut voir en Afrique de l'Ouest. Il en découle que le ciblage spécifique des aspects financiers de groupes terroristes peut ne pas forcément être une manière efficace de prévenir le terrorisme¹⁹.

Sous-tendant la diversification du financement du terrorisme est l'évolution de la nature des groupes terroristes et la menace qu'ils ont posé au cours de la dernière décennie. Une sécurité plus stricte au niveau des frontières, un contrôle de l'immigration et une plus grande surveillance des transactions financières ont contraint les groupes comme Al Qaïda à décentraliser leur approche opérationnelle et à s'appuyer sur des groupes affiliés à travers le monde pour conduire des opérations²⁰. Bien que certains des groupes et cellules ont rompu les liens avec le leadership d'Al Qaïda, ils dépendent largement des sources qui ne sont autres que celles d'Al Qaïda pour leur financement²¹. Ces groupes et cellules se focalisent uniquement sur des opérations dans les zones où ils sont implantés, mais aussi en développant et maintenant des réseaux d'aide financière et

¹⁶ Arguilla *et al* (2001); 911 Commission (2004); Williams, Phil (2005) et Miguel del Cid Gomez, Juan (2010).

¹⁷ Ainsi, des sommes importantes de ressources financières sont exigées pour planifier, recruter et entraîner des éléments opérationnels, diffuser des informations de propagande, fournir du transport, maintenir les chaînes de communication, soutenir des groupes de ramification et fournir pour l'entretien d'éléments opérationnels et leur famille.

¹⁸ Levitt, Matthew (2002).

¹⁹ Gunaratna, Rohan (2002).

²⁰ Levitt, Matthew et Jacobson, Michael (2008).

²¹ Rollins, John (2011).

logistique. À ce titre, il y a des changements dans les moyens de lever de fonds, de les garder et les déplacer avec des groupes qui partagent souvent des informations sur les techniques et méthodes²².

Levitt et Jacobson (2008) attribuent également l'évolution dans les sources de financement à la mondialisation rapide et aux progrès technologiques soutenus qui ont permis aux groupes terroristes de lever des fonds, les garder, les transférer et les distribuer facilement pour leurs opérations. En particulier, l'avènement des nouvelles technologies a favorisé des changements dans la manière de transférer des capitaux à l'aide de mobile et des transferts de capitaux via internet devenant plus ordinaires.

2.4 SOURCES

Il y a consensus sur le fait que l'état de financement des groupes terroristes a chuté de manière dramatique au cours de la période post guerre froide, même s'il n'a pas complètement disparu²³. Le déclin de l'état de parrainage est partiellement attribué aux efforts internationaux pour lutter contre le financement du terrorisme, y compris les sanctions économiques bilatérales et multilatérales contre les états particuliers suspectés ou connus comme parrains du terrorisme²⁴. Néanmoins, l'état passif et actif de parrainage demeure une source importante du financement du terrorisme. Par exemple, selon Levitt et Jacobson (2008), alors que « l'état actif du parrainage se raréfie de manière croissante, les états [continuent] de fournir un service précieux en permettant simplement les terroristes d'avoir accès à leur territoire, en facilitant leur voyage ou en fermant les yeux sur leurs activités à l'intérieur de leur territoire. » Passas a relevé que cela peut s'étendre jusqu'à une application minimale de mesures de surveillance des transactions financières et œuvres caritatives²⁵. Les états peuvent financer directement les groupes terroristes, leur fournir des armes ou leur fournir une formation militaire²⁶.

La campagne internationale en cours contre le financement du terrorisme a démontré que les terroristes et organisations terroristes exploitent le secteur d'organisation à but non lucratif (OBNL) pour lever et déplacer des fonds, fournir une aide logistique, encourager le recrutement de terroristes ou autrement soutenir des organisations et opérations terroristes. Des OBNL ont des caractéristiques qui les rendent particulièrement attractives pour les terroristes ou vulnérables au mauvais emploi pour le financement du terrorisme. Elles jouissent de la confiance publique, ont accès à des sources considérables de fonds et leurs activités sont souvent menées avec de l'espèce de manière intense²⁷. Les OBNL peuvent également s'exposer à un grand nombre de bénéficiaires dont certains peuvent être vulnérables à la radicalisation. De plus, elles peuvent avoir une présence

²² Cragin, Kim *et al* (2007).

²³ Giraldo, Jeanne et Trinkunas, Harold (2007); Hardoin, Patrick et Wiechhardt, Reiner (2003); Clunan, Anne L. (2006); Bantekas, Ilias (2003); Levitt, Matthew et Jacobson, Michael (2008).

²⁴ Bantekas, Ilias (2003); Clunan, Anne L. (2006).

²⁵ Passas, Nikos (2012).

²⁶ Byman, Daniel (2005); Wilkinson, Paul (2011); Quillen, Chris (2002).

²⁷ Note Interprétative du GAFI de la Recommandation 8 (Organisations à But non Lucratif).

mondiale qui fournit un cadre pour des opérations transnationales, y compris les zones d'insécurité et affectées par des conflits où des groupes terroristes peuvent se trouver ou chercher à opérer²⁸.

Un certain nombre d'études de cas ont éclairé l'exploitation des OBNL comme moyen de soutien au terrorisme. Les terroristes ont abusé les OBNL en :

- détournant les fonds;
- détournant des équipements;
- les utilisant comme intermédiaires des partenaires locaux qui détournent des fonds/équipements;
- les utilisant pour faciliter le voyage et/ou voyageurs étrangers ;
- les utilisant comme interface ou couverture des activités illicites telles que le transfert d'armes ;
- les utilisant ouvertement pour fournir des services d'œuvres sociales comme moyen de solliciter le soutien public;
- les utilisant comme plateforme pour distribuer des messages permettant d'acquérir du soutien politique/idéologique ;
- les utilisant pour radicaliser et/ou enrôler des personnes ; les frappant de taxes pour l'accès à certaines zones appauvries ;
- procédant au kidnapping d'employés et demandant des rançons ;
- se faisant passer pour des employés afin d'avoir accès à certaines zones/cibles et
- utilisant le nom d'une OBNL pour lever des fonds à l'insu de cette dernière²⁹.

Il y a un nouveau lien entre le financement du terrorisme et le commerce en ce sens qu'il y a un accroissement probable des financiers du terrorisme qui utilisent des pratiques frauduleuses basées sur le commerce pour collecter, transférer et utiliser des fonds et des avoirs ainsi que la confiance grandissante au blanchiment de capitaux basé sur le commerce par les financiers du terrorisme³⁰. De même, le GAFI (2006) note l'exploitation potentielle du système de commerce international par les financiers du terrorisme et organisations criminelles en générant des sommes d'argent colossales à travers de fausses facturations imports et exports. Giraldo et Trinkunas (2007) notent qu'en sous-facturant un produit particulier, un vendeur ou une compagnie peut transférer d'énormes sommes à un acheteur qui, en retour, le vend à un prix élevé et utilise le bénéfice pour financer le terrorisme. Selon Levitt et Jacobson (2008), le transfert et la distribution d'argent, souvent transfrontaliers, en achetant et transférant des produits sous le couvert d'affaires légales ou

²⁸ Centre sur la Coopération Mondiale pour la Lutte contre le Terrorisme et. al. protéger et prévenir : Résultats d'un dialogue mondial sur l'abus de la Lutte contre le Terrorisme du secteur non lucratif, juin 2013.

²⁹ Groupe Asie/Pacifique sur le Blanchiment de Capitaux [APG] (2011).

³⁰ Département d'État US (2003).

de soutien humanitaire et leur éventuelle vente pour du liquide est une technique efficace pour le financement du terrorisme.

La diversion à travers le commerce international, en particulier, comme l'a indiqué DeKieffer (2008), est une technique sophistiquée utilisée pour blanchir d'énormes sommes d'argent « contrairement à toutes autres techniques, ... elle repose sur le fait de cacher en pleine vue d'importantes transactions...déguisées comme étant licites, en utilisant des firmes bien connues et respectées pour accomplir le transfert³¹. » La diversion à travers le commerce, relève DeKieffer, n'est « pas seulement difficile à détecter, mais également versatile en ce qu'elle rend possible que des fonds restent dans de nombreux pays (y compris aux États-Unis) sans susciter des enquêtes sérieuses par les autorités³². Par conséquent, elle a des implications importantes dans le financement du terrorisme en ce qu'elle permet essentiellement aux groupes terroristes de lever et cacher des fonds tout en échappant à la surveillance du gouvernement. »

La revue de la littérature a aussi souligné un lien entre les groupes terroristes et le crime organisé. Il est clair qu'il y a plusieurs types de relations tactiques et stratégiques entre les criminels et les terroristes en Afrique de l'Ouest et ailleurs. Cependant, il y a encore un débat important entre experts à savoir si les acteurs criminels et terroristes de la région convergent vers une menace unifiée ou si, comme note Wittig, « l'interaction entre drogues, crime organisé et terrorisme est simplement une fonction des dynamiques politico-économiques de la région spécifique³³. Mullins argumente que de telles alliances sont mutuellement bénéfiques là où des accords sont scellés pour des gains purement financiers et/ou pour financer des opérations sans compromettre l'idéologie³⁴. L'implication directe de groupes de terreur dans le crime organisé leur permet de travailler ensemble sur la base de la relation client-fournisseur établie pour faciliter des types de transactions spécifiques ou échanges de ressources afin d'atteindre certains objectifs.

Il est redondant de suggérer que des groupes et cellules terroristes en Afrique de l'Ouest et au-delà dépendent des produits du trafic de stupéfiants et prise d'otages pour des rançons³⁵. Cela est particulièrement vrai dans des zones où le contrôle du gouvernement est limité, les frontières poreuses et les réseaux de commerce étendus. L'extorsion de fonds à travers des activités de trafic d'êtres humains, d'armes, de vol de biens, de détournement de crédits et autres activités criminelles est devenue ordinaire pour plusieurs organisations terroristes³⁶. D'autres groupes terroristes et extrémistes du Moyen Orient et d'Amérique Latine sont connus comme étant grandement impliqués dans le trafic de stupéfiants dans la région tri-frontalière que partagent l'Argentine, le Brésil et le Paraguay³⁷. Il existe des preuves que certains cartels sud-américains de drogue expédient des

³¹ Comme les autres groupes criminels organisés, les groupes terroristes utilisent aussi cette technique pour financer leurs opérations.

³² DeKieffer, Donald (2008).

³³ Voir, par exemple, Rollins, John (2011); Sanderson, Thomas M. (2004); Makarenko, T. (2004); Shelley, Louise et Picarelli, John (2005).

³⁴ Mullins, Sam (2009).

³⁵ Billingslea, W. (2004); Roth, Michael P. et Murat, Sever (2007); Sanderson, Thomas M. (2004); Abuza, Zachary (2003); et Rollins, John (2011).

³⁶ Abuza, Zachary (2003); Billingslea, W. (2004); et Makarenko, T. (2004).

³⁷ Berry *et al.* (2002); Levitt, Matthew et Jacobson, Michael (2008:10).

stupéfiants en Afrique de l'Ouest afin d'accéder aux marchés européens. De tels liens peuvent être vus dans les Cas 4.1 et 4.2 présentés dans le présent rapport.

En effet, des groupes terroristes et groupes criminels organisés emploient des méthodes similaires dans le financement de leurs activités³⁸. L'extraction de fonds à partir du commerce de stupéfiants, de trafic d'armes, de blanchiment de capitaux et détournement de crédits sont devenus monnaie courante chez plusieurs organisations terroristes³⁹. Comme l'a montré Chester Oehme, l'intersection entre organisations criminelles, insurgés et terroristes apparaît comme plus forte et plus prononcée dans le kidnapping, le blanchiment de capitaux et les escroqueries de carburant et huile⁴⁰.

Lacher (2012) attribue la présence croissante d'AQMI, MUJAO et autres groupes dans la région au développement d'une industrie de kidnapping hautement lucrative. Forster-Bower et Sander (2012) soutiennent cette idée dans leur évaluation détaillée des menaces de sécurité sur la région du Sahel. L'auteur note que les paiements de rançon semblent être la source de financement la plus importante pour les groupes terroristes dans la région Sahelo-saharienne. Depuis 2003, AQMI a kidnappé tout seul des douzaines d'étrangers et on pense qu'il a reçu des rançons dans la plupart des cas. Selon Lacher, un montant estimé à 40-65 million de dollars a été payé en rançon aux groupes terroristes dans la région et leurs appendices depuis 2008. LeSage a indiqué que pour un seul captif occidental la rançon peut s'élever à 6,5 million de dollars⁴¹, et il y a des preuves qui incitent à penser que l'intensité des attaques d'AQMI croît à la suite de paiements suspectés de rançons énormes⁴². AQMI et des groupes affiliés paraissent bien grandement impliqués dans des activités criminelles telles que le kidnapping et la fraude.

Byman a également noté que les États peuvent involontairement faciliter le financement du terrorisme aussi dans les cas où le contrôle d'État est trop faible pour restreindre les efforts de financement des groupes terroristes⁴³. L'absence d'institutions stables et de gouvernance au sein des États fragiles favorise l'accès des terroristes à un paradis sûr où ils peuvent exploiter les failles du dispositif mondial de lutte contre le financement du terrorisme, la légèreté des contrôles au niveau des frontières et l'élargissement des activités criminelles pour obtenir les ressources qu'ils demandent. Puisque les organisations terroristes ont de plus en plus recours à des activités criminelles pour générer des produits qui leur feront gagner beaucoup plus par rapport au passé avec un accès aux juridictions dont le fonctionnement du gouvernement reste inefficace, corrompu et/ou minimal.

La corruption crée les conditions dans lesquelles le financement du terrorisme prospère. Le GIABA (2010)⁴⁴ note:

³⁸ Schmidt, A.P. (1996); Shelley, Louise et Picarelli, John (2005); Makarenko, T. (2001); Roth, Michael P. et Murat, Sever (2007).

³⁹ Abuza, Zachary (2003); Billingslea, W. (2004); et Makarenko, T. (2004).

⁴⁰ Oehme III, Chester G. (2008).

⁴¹ Lesage, Andrew (2011).

⁴² Pham, Peter J. (2011) p. 250.

⁴³ Byman, Daniel (2005).

⁴⁴ Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent [GIABA] (2010).

« une source de fonds illicite tirés de pratiques corruptives et qui se distingue quelque peu des autres formes de corruption – et constitue probablement la zone d’alarme la plus importante de l’Afrique de l’Ouest – est l’implication des politiciens et hautes autorités dans le crime organisé. Dans bien des juridictions, des preuves insinuent un degré de complicité active et passive d’autorités supérieures dans des activités criminelles organisées comme le trafic de stupéfiants et autres biens illicites. Cela n’est guère surprenant étant donné le niveau d’immunité dont jouissent ceux qui se situent au sommet de l’échelon gouvernemental en rapport avec les récompenses potentielles dont ils peuvent bénéficier, à la fois financièrement et partiellement, comme conséquence, en termes d’influence. »

2.5 CONDITIONS

Les réalités politiques et économiques au sein des États jouent un rôle dans la coopération étroite entre éléments criminels et organisations terroristes. Les écrits s’accordent pour dire qu’organisations criminelles et terroristes prospèrent dans:

- les États post-conflits, faible avec des lois et institutions inefficaces ;
- les États aux frontières poreuses et peu gardées ;
- les États faisant face à une corruption endémique et systémique ; et
- les États offrant des opportunités criminelles lucratives⁴⁵.

2.6 CONCLUSIONS

En conclusion, la plupart de ce qui a été découvert dans la revue de la littérature reflète bien la situation en Afrique de l’Ouest. En particulier, les groupes terroristes de Afrique de l’Ouest dépendent de sources de financement diverses et privées et exploitent la mondialisation et les avancées technologiques dans la collecte, le transfert et l’utilisation de fonds pour leurs activités. Plus important, les groupes terroristes ouest africains cherchent à financer leurs activités à travers des produits tirés d’activités criminelles, y compris le kidnapping et le trafic de stupéfiants. Le lien entre financement du terrorisme et commerce est lui aussi très manifeste en Afrique de l’Ouest.

⁴⁵ Oehme III, Chester G. (2008).

CHAPITRE 3 : TYPOLOGIES ET ÉTUDES DE CAS

Les typologies suivantes ont été élaborées sur la base des études de cas présentées dans le cadre du projet par les pays cités plus haut. Les typologies qui illustrent quelques-unes des méthodes et techniques employées par les terroristes ouest africains et les groupes terroristes pour financer ou soutenir des activités terroristes comprennent aussi d'autres cas soumis par les États-Unis.

Il existe quatre catégories de typologies :

- i) le financement du terrorisme par le commerce et d'autres activités lucratives ;
- ii) le financement du terrorisme par le biais des ONG, des organisations caritatives, et des prélèvements ;
- iii) le financement du terrorisme par la contrebande d'armes, de biens et de devises par les passeurs de fonds ; et
- iv) le financement du terrorisme par le trafic de drogue.

En outre, il y a deux cas qui illustrent le financement du terrorisme par des personnes politiquement exposées (PPE), et un cas qui illustre le financement du terrorisme par le système de transfert alternatif, en particulier le *hawala*.

Dix-neuf des cas décrits dans le présent rapport ont été présentés par les Cellules de Renseignement Financier (CRF) et les services de sécurité des pays de l'échantillonnage. Grâce à leurs enquêtes, les services de sécurité ont pu détecter précocement des complots d'actes terroristes, interroger les suspects dont ils ont recueilli les dépositions confirmant leur appartenance à des groupes terroristes, et aussi trouver le type de financement utilisé par ces derniers.

Un certain nombre des cas de typologies traite des méthodes et techniques de financement du terrorisme utilisées par Boko Haram, le principal groupe terroriste basé dans le nord du Nigeria. Les méthodes et techniques englobent la collecte de fonds à travers la vente de biens (Cas 1.1) dont ils tirent des bénéfices, le déploiement de moyens logistiques (appareils de téléphone et cartes SIM) fournis par une entreprise de télécommunications (Cas 1.2), les contributions volontaires ou obligatoires des membres du groupe (Cas 2.1), la mendicité ou la collecte d'aumônes par les pauvres et les nécessiteux (Cas 2.3), l'extorsion de fonds à des civils (Cas 2.4), la contrebande transfrontalière d'armes (Cas 3.1), et l'utilisation de femmes passeuses de fonds et de contrebande (Cas 3.2).

Fait révélateur, Boko Haram mène des activités de financement du terrorisme à l'extérieur du Nigeria comme en témoignent les arrestations de certains membres de l'organisation terroriste par les forces de sécurité au Burkina Faso (Cas 3.3), et le long de la frontière Nigeria - Niger (Cas 3.4 et 3.5). Dans ces deux derniers cas, il est raisonnable de conclure que les fonds saisis par les agents de sécurité ont pu provenir de paiements de rançons pour la libération d'otages. Le Cas 3.5 concernait en particulier un ressortissant nigérien en voyage dans le nord du Mali, où les enlèvements contre rançon par des terroristes et des groupes terroristes sont courants.

Le financement du terrorisme est également mené par le biais d'autres formes d'activités criminelles organisées. Les Cas 4.2 et 4.3 illustrent le financement du terrorisme par le trafic de drogue en provenance d'Amérique latine à travers l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe et le Moyen-

Orient impliquant AQMI, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), et d'autres organisations criminelles.

TYPOLOGIE 1 : FINANCEMENT DU TERRORISME PAR LE COMMERCE ET D'AUTRES ACTIVITÉS LUCRATIVES

Cas 1.1 : Vente de biens et autres activités lucratives

En Septembre 2012, M. T, un membre confirmé de Boko Haram, a été appréhendé par des agents de sécurité qui surveillaient des cibles potentielles d'attaque à Abuja. Lors de l'interrogatoire, M. T a révélé que l'un des moyens par lesquels Boko Haram finance ses activités est par l'achat et l'envoi de marchandises à ses membres dans d'autres endroits. Ces articles sont vendus à des prix gonflés et les fonds obtenus utilisés pour financer les activités de l'organisation terroriste, y compris la location d'appartements et l'acquisition des matériaux d'engins explosifs improvisés (EEI) pour leurs opérations.

Source: Nigeria

Cas 1.2 : Bénéfices d'entreprises/soutien logistique (télécommunications)

En Juillet 2011, des agents de sécurité ont appréhendé M. H, un membre de Boko Haram et propriétaire d'une entreprise de télécommunications nigériane, dans le nord du Nigeria. Lors de l'interrogation, il a avoué qu'il utilisait une partie des bénéfices de son entreprise pour soutenir les activités de Boko Haram. Il a également reconnu avoir fourni des cartes SIM pré - enregistrées et des téléphones mobiles au groupe.

Source : Nigeria

Cas 1.3 : Tentatives de créer des sociétés fictives dans l'immobilier au Sénégal

M. M est un citoyen canadien d'origine somalienne résidant à Dakar. Il a créé une société immobilière, la société A, en liaison avec M. D, un Sénégalais. Un compte a été ouvert au nom de la société A dans une banque au Sénégal. Peu de temps après, ce compte a reçu un virement d'environ 106 000 USD d'un M. S, un Somalien établi aux États-Unis.

Une institution financière basée à Dubaï a exécuté le transfert. Se fondant sur les circonstances suspectes de la transaction, y compris le pays d'origine des fonds, le manque d'informations adéquates pour documenter l'identité du nouveau client, et la destination des fonds, la banque Sénégalaise APLHA a déposé une déclaration de soupçon (DS) auprès de la CRF sénégalaise.

Au cours de l'enquête ultérieure de la CRF, il a été révélé que la société A n'avait pas de statut juridique au Sénégal, et qu'elle avait été créée spécifiquement pour le blanchiment de fonds illicites grâce à la vente des marchandises importées. M. M, M. D, et M. S étaient en contact avec des groupes extrémistes impliqués dans des activités terroristes en Afrique de l'Est, en Amérique du Nord, en Europe et en Mauritanie.

M. M, M. D, et M. S ont créé une société connexe, la société B, avec d'autres ressortissants sénégalais, pour importer des marchandises d'occasion, dont certaines ont été vendues localement et le reste exporté vers un pays tiers pour la revente. Le produit de ces ventes a été envoyé à un certain nombre de groupes terroristes à travers différents canaux.

Source : Sénégal

Cas 1.4 : Importation de véhicules d'occasion

En 2012, le Tribunal Fédéral pour le District Sud de New York a publié une plainte civile de blanchiment de capitaux et une procédure de confiscation «in rem» impliquant concernant un certain nombre d'institutions financières et de bureaux de change libanais.

Une enquête menée par la US Drug Enforcement Administration (DEA) et d'autres organismes fédéraux de répression criminelle ont éventé un système de blanchiment de capitaux par le biais du système financier des États-Unis et du marché des automobiles américains usagés. Dans le cadre de ce programme, des fonds ont été transférés du Liban aux États-Unis afin d'acheter et d'expédier les voitures d'occasion vers l'Afrique de l'Ouest pour la revente. L'argent généré par les ventes est ensuite transféré, avec le produit du trafic de stupéfiants et d'autres crimes, au Liban. L'argent est souvent déplacé à travers la contrebande d'espèces en grand volume.

Les membres et partisans du Hezbollah sont impliqués à divers moments dans le stratagème de blanchiment de capitaux. Ces derniers facilitent la contrebande d'espèces, y compris le produit de la vente de voitures d'occasion exportées des États-Unis et des produits des stupéfiants, à partir de l'Afrique de l'Ouest vers le Liban ; ils financent et facilitent l'achat d'un certain nombre des voitures d'occasion aux États-Unis.

Source États-Unis

Ces études de cas montrent que les terroristes et les groupes terroristes exploitent les transactions commerciales licites dans leur tentative de collecter et transférer des fonds pour soutenir leurs activités et soutenir l'organisation terroriste plus grande. Les cas révèlent la nature complexe et transnationale du financement du terrorisme à travers le commerce, puisque les terroristes et leurs financiers effectuent diverses opérations commerciales dans les différents pays de manière à dissimuler l'identité et l'origine des fonds qu'ils reçoivent. Surtout, ils mettent en évidence la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration internationales contre le financement du terrorisme, et de renforcer le suivi des transactions commerciales internationales.

Le Cas 1.2, met en évidence la dépendance des groupes terroristes non seulement sur les produits du crime, mais aussi sur les produits obtenus à partir de sources légales pour le financement de leurs opérations. Il explique également le changement constant des cartes SIM et des téléphones mobiles par les membres de la secte pour échapper à la détection et l'arrestation par les agents de sécurité. En outre, le cas met en lumière la facilité avec laquelle des entreprises légitimes peuvent être établies en Afrique de l'Ouest dans le but ultime de financement du terrorisme. Le Cas 1.3, est révélateur des vulnérabilités opérationnelles liées aux lacunes existant dans l'immatriculation des entreprises et met en évidence la façon dont les terroristes peuvent utiliser des sociétés fictives pour lever et déplacer des fonds vers des terroristes et des organisations terroristes à travers les frontières nationales.

Il y a des indications que la mise en œuvre des mesures de LBC / FT peut avoir causé un changement tactique des financiers du terrorisme à travers leur exploitation de voies non traditionnelles de financement du terrorisme. Dans ce contexte, il est nécessaire d'examiner et de resserrer les processus d'immatriculation des sociétés commerciales dans les États membres de la CEDEAO. La mise en œuvre de la Résolution 1373 du CSNU à travers l'établissement de listes nationales de pays est devenue une question d'urgence pour aider les forces de sécurité et de défense, en particulier les institutions financières, dans l'exercice de leur obligation de dépistage des terroristes et autres financiers présumés du terrorisme. Ces cas montrent que le dépôt de déclarations de soupçon et l'analyse ultérieure menée par les CRF sont essentiels dans le déclenchement des enquêtes sur le financement du terrorisme par les autorités compétentes.

TYPOLOGIE 2 : FINANCEMENT DU TERRORISME A TRAVERS DES ONG/ OEUVRES ET PRELEVEMENTS CARITATIFS

Cas 2.1 : Financement par le système financier

ZT, une ONG caritative internationale dont le siège est dans le Moyen-Orient, a essayé d'ouvrir un compte dans la banque A au Nigeria. Alors qu'elle procédait aux procédures prudentielles obligatoires sur ZT, la banque A découvrit que l'organisation et l'un de ses directeurs avaient été inculpés dans une affaire impliquant un financement terroriste dans les deux pays. Une déclaration de soupçon a été immédiatement déposée auprès de la Cellule de renseignement financier du Nigeria (NFIU). L'analyse des états financiers et des transactions bancaires de ZT établissait que les opérations de ZT étaient incompatibles avec les profils de ses comptes. Il y avait eu de fréquents dépôts et retraits d'espèces, y compris à partir de distributeurs automatiques de billets nationaux, par des personnes sans lien apparent avec des œuvres caritatives et surtout dans des zones à forte incidence d'activité terroriste au Nigeria.

L'analyse a également révélé qu'il y avait eu des transferts de fonds à partir des comptes de ZT dans les comptes de personnes avec qui ZT n'avait aucune relation apparente. Les dépôts en espèces étaient structurés et effectués par plusieurs succursales de la même banque. Les transferts de fonds provenaient d'une juridiction étrangère, du fait d'un ressortissant d'un pays connu pour être un État parrain du terrorisme, et il y avait eu une série de transferts dans les comptes effectués par le siège de l'organisme caritatif dans le Moyen-Orient.

Les investigations ultérieures ont établi que ZT avait opéré au Nigeria pendant une longue période, et qu'elle avait maintenu plusieurs comptes bancaires dans trois différentes banques nigérianes. ZT était également affiliée à une autre ONG connue pour avoir soutenu des groupes terroristes, dont Al - Qaïda. Enfin, il a été établi que les activités de bienfaisance de ZT appuyaient le Hamas, une organisation extrémiste palestinienne, et Djamaa al Islamiya, un groupe terroriste algérien.

La fréquence des retraits des comptes de ZT, en particulier dans les États connus pour des activités de Boko Haram, a soulevé des préoccupations au sujet de l'utilisation finale de ces fonds. Les promoteurs de ZT déclaraient payer les salaires des clercs islamiques itinérants au Nigeria.

Source : Nigeria

Cas 2.2 : Contributions (collectes) des membres d'un groupe terroriste

En Novembre 2012, des agents de sécurité au Nigeria ont arrêté M. B dans l'un des États connus pour des activités terroristes dans le nord - est du Nigeria. Lors de l'interrogatoire, M. B a reconnu être un trésorier pour Boko Haram. Il a également avoué être en possession des dons volontaires et obligatoires faits par les membres de l'organisation terroriste dans sa région. M. B en outre révélé qu'en plus de faire des dons volontaires aussi modiques que 50 NGN, environ 0,03 USD, tous les membres de Boko Haram devaient également faire des donations à l'organisation terroriste. La donation obligatoire était calculée sur la base de la capacité de chaque membre. Les fonds levés à partir des donations servaient à soutenir les activités de Boko Haram.

Source : Nigeria

Cas 2.3 : Mendicité (collecte d'aumônes) par des personnes vulnérables

En Octobre 2011, des agents de sécurité au Nigeria ont arrêté M. K dans le nord - ouest du Nigeria. Lors de l'interrogatoire, M. K a avoué que Boko Haram utilisait les « Majiris » (enfants mendiants), les handicapés physiques et les personnes âgées pour mendier afin de lever des fonds d'appui aux activités du groupe. Selon M. K, ces mendiants étaient placés à des endroits stratégiques dans les grandes villes et servaient d'espions pour l'organisation terroriste.

Source : Nigeria

Cas 2.4 : Extorsion de civils par intimidation

En Janvier 2012, des agents de sécurité du Nigeria ont arrêté M. Y, un membre de Boko Haram, dans le nord-est du Nigeria. Lors de l'interrogatoire, M. Y a reconnu que Boko Haram recourait à des négociations subtiles et à l'intimidation pour collecter des droits de protection. Malgré le refus d'un des États de céder à cette intimidation, certains responsables influents du gouvernement de ce même État ont fait des dons « personnels » à Boko Haram. L'analyse des relevés bancaires de M. Y a montré des versements mensuels déposés dans son compte, représentant les « droits de protection ». Les fonds générés servaient à soutenir les activités de Boko Haram.

Source : Nigeria

Cas 2.5 : Exécution des travaux pour une ONG par une entreprise de bâtiment

AZC est une entreprise de construction dans une capitale régionale du nord du Mali. Le gestionnaire, DOD, a un compte d'entreprise avec une banque locale, B1.

Entre le 11 janvier 2011 et le 2 avril 2012, le compte a reçu plusieurs transferts d'argent totalisant francs 514 697 772 CFA. Un des transferts, d'un montant de 92 735 646 FCFA, provenait d'une compagnie financière. Cette société a ordonné le transfert le 14 juin pour payer des services rendus dans le cadre d'un marché public. Le dernier de ces transferts avait été fait le 2 avril 2012. I indiquait qu'une ONG internationale avait versé la somme de FCFA 142 497 125 FCFA pour des prestations de services effectuées par la société.

En mai 2012, DOD a ordonné sa banque B1 de transférer la somme de 143 939 735 FCFA, représentant le solde de son compte, sur le compte de la société Y, ouvert le 24 avril 2012 à la banque B2, située dans un pays voisin.

Selon les informations reçues de la Cellule de renseignement financier (CRF) du pays voisin, la société Y a reçu quatre virements bancaires le 3 mai 2012 pour un montant total de 298 750 000 FCFA de la même ONG internationale, quelques jours seulement après la première transaction avec la banque B2, le 23 avril 2012.

Pour justifier l'ordre de transfert, DOD a expliqué que son entreprise voulait transférer temporairement ses activités à l'étranger et se reconvertir dans le négoce des denrées alimentaires.

La société Y est une entreprise malienne créée en 2011. Elle est basée dans la même ville que la société AZC, et M. HOM en est le gestionnaire. Ce dernier a donné à B2, sa banque, un acte de caution personnelle et solidaire établie avec la banque B1 au Mali, mais le document avait tous les signes d'un faux, car il contenait un nom différent de celui dans le dossier de M. HOM quand il a ouvert son compte en banque.

Cette ambiguïté dans l'ordre de transfert a conduit la banque à déposer une déclaration de soupçon à la CRF du Mali, qui à son tour a envoyé un rapport au procureur aux fins d'ouvrir une enquête criminelle.

Signes de financement terroriste présumé :

- La société Y et son directeur HOM sont basés au Mali, mais reçoivent de l'argent dans un compte ouvert dans un pays voisin.
- La justification pour une ONG humanitaire de payer une énorme somme d'argent pour des services rendus dans le domaine d'activité de l'entreprise AZC est peu plausible.
- Le faux document (un acte notarié de caution personnelle et solidaire) envoyé par HOM à sa banque B2 à l'étranger semble avoir été le prétexte pour DOD d'ordonner le transfert depuis son compte dans la banque B1 au Mali.
- AZC et Y semblent être contrôlés par la même personne (DOD). Certaines sources bien informées soupçonnent DOD de soutenir un mouvement rebelle au Mali.
- D'énormes transferts sont reçus dans les comptes d'AZC et SOAH dans les deux pays, reçus

de la même ONG internationale qui n'opère plus dans le secteur humanitaire.

Commentaires: Ce cas illustre l'utilisation frauduleuse des organisations à but non lucratif (OBNL) pour financer les mouvements rebelles dans le nord du Mali par des processus complexes de transferts de fonds internationaux. L'affaire met en évidence l'importance pour les États membres de mettre en œuvre des mesures relatives à la surveillance et au contrôle des dons faits aux ONG, et de sensibiliser les notaires sur leurs obligations de LBC / CFT.

Source: Mali

Comme les cas ci-dessus démontrent, l'exploitation de l'aumône en Afrique de l'Ouest par des organisations terroristes semble être une pratique courante, en particulier Boko Haram. Boko Haram semble profiter de personnes sans méfiance, ainsi que ceux qui sont favorables à l'organisation, pour lever des fonds d'appui à leurs activités. Ces cas révèlent la nécessité pour les autorités compétentes de contrôler les activités des mendiants dans les rues, en particulier dans les zones connues pour des activités terroristes, dans le but de réduire ce type de collecte de fonds et de s'assurer que les terroristes n'exploitent pas une population vulnérable.

Le Cas 2.2 montre comment une organisation terroriste finance ses activités par des contributions d'auto assistance/adhésion et des dons forcés. Comme cette méthode de financement du terrorisme est difficile à détecter, le cas montre la nécessité pour les autorités compétentes de renforcer leurs capacités de collecte de renseignements et d'examiner les opérations d'infiltration comme un moyen d'obtenir des informations sur les terroristes et les groupes terroristes.

Un certain nombre des études de cas examinés a révélé la vulnérabilité des ONG et des organisations caritatives, et mis en exergue comment les organisations terroristes en Afrique de l'Ouest ont infiltrés ce secteur pour leur propre profit.

Le Cas 2.1 a démontré la vulnérabilité des ONG et des organismes de bienfaisance au financement du terrorisme, en particulier leur rôle potentiel de canal pour transférer des fonds en appui aux activités terroristes dans divers endroits, et pour brouiller la piste financière des bailleurs de fonds. Il met en évidence la nécessité de réglementer et de surveiller les activités et les opérations des ONG et des organismes de bienfaisance pour le financement du terrorisme dans la sous-région.

Le Cas 2.4 illustre la façon dont les fonds pourraient être levés par l'intimidation des représentants du gouvernement et des particuliers fortunés. La secte Boko Haram exploite les problèmes de sécurité dans le nord pour contraindre certains gouverneurs à coopérer en échange de la paix dans leurs États. Le cas révèle aussi la nécessité de renforcer la sécurité personnelle des fonctionnaires qui pourraient se sentir intimidés et exploités par les groupes terroristes à travers le paiement de droits de protection.

Le Cas 2.5 illustre l'utilisation frauduleuse des organisations à but non lucratif (OBNL) pour financer les mouvements rebelles dans le nord du Mali par des processus complexes de transferts de fonds internationaux. Après examen plus approfondi de ce cas, des signes de financement terroriste présumé ont émergé :

- La société et son gérant étaient basés au Mali, mais recevaient de l'argent dans un compte bancaire ouvert dans un pays voisin.

- La justification d'une ONG humanitaire à payer une telle somme d'argent pour des services rendus dans le secteur d'activité de l'entreprise AZC d'activité était invraisemblable.
- Le faux document (un acte notarié de caution personnelle et solidaire) que M. HOM a envoyé à sa banque N° 2 à l'étranger semble avoir été le prétexte pour que DOD ordonne le transfert à partir de son compte auprès de la banque N°1 au Mali.
- La société AZC et la société Y semblent avoir été contrôlées par la même personne (DOD) qui était soupçonnée de soutenir un mouvement rebelle au Mali.
- Des transferts ont été reçus dans les comptes d'AZC dans les deux pays, de la même ONG internationale, qui n'opérait plus dans le secteur humanitaire.

Les cas mettent en évidence l'importance pour les États membres de mettre en œuvre des mesures relatives à la surveillance et au contrôle des dons faits aux ONG, et de mieux informer les notaires sur leurs obligations de LBC/CFT.

TYPOLOGIE 3 : FINANCEMENT TERRORISTE PAR LA CONTREBANDE D'ARMES, DE BIENS ET DE MONNAIE (PASSEURS DE FONDS)

Cas 3.1 : Trafic d'armes à la frontière nigériane

Des agents de sécurité au Nigeria ont arrêté M. D, un membre de la secte Boko Haram. Lors de l'interrogatoire M. D a avoué que le produit de la vente d'armes était souvent donné à Boko Haram. Il a également avoué que les armes étaient envoyées gratuitement à l'organisation terroriste pour ses activités. M. D a révélé que les membres de Boko Haram impliqués dans la contrebande d'armes sont alliés avec des terroristes et des groupes terroristes à l'extérieur du Nigeria qui fournissent les moyens ou facilitent le processus d'acquisition illicite d'armes légères et de petit calibre.

Source: Nigeria

Cas 3.2 : Femmes passeurs de fonds et trafiquants d'armes au Nigeria

En Juin 2012, M. Q, un passeur de fonds de Boko Haram, a été arrêté dans le nord - ouest du Nigeria. Lors de l'interrogatoire, M. Q a révélé que l'organisation terroriste utilisait fréquemment des femmes pour livrer des armes, des munitions et de l'argent à ses membres. M. Q a déclaré que les femmes étaient préférées parce que le personnel de sécurité aux barrages routiers en général ne les fouille pas, parce que pour la plupart, les agents de sécurité sont des hommes musulmans et les principes de l'islam leur interdisent tout contact physique avec des femmes qui ne sont pas leurs épouses. Boko Haram exploite cette réalité, selon M. Q. Il a également avoué que lorsque des courriers mâles étaient utilisés, ils se faisaient passer pour des chauffeurs commerçants qui acheminaient des marchandises et faisaient leurs navettes.

Arrivés à dans destination, ils appelaient les destinataires (membres de Boko Haram) pour rencontrer les courriers aux points désignés pour la collecte.

Source: Nigeria

Cas 3.3 : Passeurs de fonds et trafiquants d'armes (entre le Burkina Faso et le Nigeria)

Deux ressortissants du Niger ont été appréhendés à la frontière entre le Burkina et le Niger, alors qu'ils se rendaient au Nigeria. Les deux étaient en possession d'armes, de munitions (environ 80 000 cartouches), et d'une somme de 8 000 000 Francs CFA. Ces personnes ont été accusées de trafic d'armes et de munitions, et soumises à des interrogatoires, ont révélé avoir des liens avec Boko Haram. L'affaire est pendante devant les tribunaux et des charges supplémentaires liées au financement du terrorisme pourraient s'y ajouter.

L'affaire concernait un marchand d'armes privé au Burkina Faso qui aurait fourni ces armes et munitions sans l'approbation des autorités.

Source: Burkina Faso

Cas 3.4 : Passeurs de fonds (entre le Niger et le Nigeria)

En Juin 2012, un ressortissant nigérian a été appréhendé à Yassane, au Niger et interrogé par la police des frontières. Il portait une grosse somme d'argent en différentes coupures et deux clés USB d'une capacité de 4G.

L'individu est venu à un barrage de police sans papiers d'identité ni bagages. La police a eu des soupçons et a procédé à la fouille personnelle de l'individu et de ses affaires. Après avoir passé au crible les informations stockées sur la clé USB, les agents de sécurité ont découvert deux lettres de l'émir d'AQMI adressées au chef de la secte Boko Haram, Aboubacar Shekau. L'individu portait aussi grosse somme d'argent dans son slip. En essayant de retracer l'origine des 35 000 Euros, la police a constaté que les billets de banque avaient un code d'identification alphanumérique.

L'individu a été transféré au Nigeria, en vertu des dispositions de l'Accord de coopération entre les chefs de police des États membres de la CEDEAO, et cela a permis de démanteler un vaste réseau de Boko Haram dans leur pays.

Source: Niger

Cas 3.5 : Passeurs de fonds en possession d'engins explosifs (entre le Niger et le Nigeria, depuis le Nord du Mali)

En Juillet 2012, les agents de la police des frontières de Yassane, au Niger, ont appréhendé un ressortissant nigérien, en voyage, qui venait du nord du Mali. L'individu, qui était sans papiers d'identité, est arrivé au poste frontière avec quatre autocuseurs. Son comportement suscitait la suspicion et il a été fouillé. Les agents ont trouvé d'importantes sommes en espèces de différentes devises en plus des autocuseurs. L'individu a par la suite admis qu'il avait volé de l'argent dans un marché.

Le procureur de la République, se rappelant qu'il avait déjà entendu parler de terroristes utilisant des autocuiseurs pour fabriquer des explosifs, a demandé que l'individu soit placé en garde à vue. L'individu a été présenté devant le juge et les procédures judiciaires sont en cours.

Source: Niger

Cas 3.6: Prise d'otages par des djihadistes d'AQMI dans le Nord du Mali

En 2011, des citoyens européens ont été enlevés par une organisation terroriste au Mali. Un mois plus tard, deux complices présumés, M. H et Mme M, ont été arrêtés à Gao et à Bamako respectivement. Lors de l'interrogatoire, les autorités chargées de la répression criminelle ont établi que M. H et Mme M faisaient partie d'un petit groupe, qui avait organisé l'enlèvement des Européens. Les deux personnes avaient reçu respectivement, 60 000 et CFA 700 000 de leurs partenaires du groupe pour se rendre dans le nord du Mali afin de localiser des cibles européennes. M. H a également reçu de l'argent pour acheter à Bamako des fournitures pour les enlèvements, ainsi que d'autres articles et la promesse d'un véhicule. La plupart des membres de l'équipe des enleveurs ont été soit identifiés comme étant ou soupçonnés d'être affiliés à l'organisation terroriste.

Commentaire : Les deux accusés sont en détention pendant que les procédures judiciaires se poursuivent.

Source: Mali

Le Cas 3.1 illustre le défi que pose le trafic des armes légères et de petit calibre à travers les frontières poreuses, et celui de la collaboration entre les groupes violents dans la sous-région et au-delà. Les intermédiaires qui organisent l'achat et la livraison des armes facilitent cet état des faits. De même, il est nécessaire que les États membres de la CEDEAO renforcent leurs interventions contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, notamment en renforçant la coopération et la collaboration transfrontalière.

Le Cas 3.2 décrit les moyens insidieux utilisés par les groupes terroristes pour déplacer des fonds et autres matériaux/équipements destinés servir dans des attentats. Il souligne la nécessité pour les agents de sécurité de faire preuve de créativité et d'être proactifs face aux terroristes. Il montre également l'influence de la culture et de la religion et comment ces deux facteurs peuvent inopinément se trouver en conflit avec les mesures de sécurité.

Le Cas 3.3, bien que non encore conclu, met en évidence la nécessité pour les gouvernements de la CEDEAO d'intensifier la coopération transfrontalière contre la contrebande des armes et de l'argent, de renforcer la sécurité à leurs frontières nationales, et de lutter contre la corruption au sein des institutions publiques.

Le Cas 3.4 met en évidence le problème de l'identification des personnes voyageant souvent sans bagages ou cartes d'identité tout en détenant par devers elles d'énormes sommes d'argent. Ce cas

illustre également l'importance de la formation du personnel pour détecter la piste des billets de banque provenant du versement de rançons transportées par des voyageurs. Il témoigne de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO sur la coopération policière dans le cadre du Comité des chefs de police ouest-africains (CCPAO).

Le Cas 3.5 met en évidence la nécessité tout comme l'importance de la formation sur les techniques d'enquête et de l'expérience des autorités de poursuite dans le démantèlement des terroristes et de leurs sources de financement.

Le Cas 3.6 souligne l'utilisation de divers matériaux et ressources financières pour mener à bien la prise d'otages et donne des détails sur la façon dont les ravisseurs sont financés et aidés par des complices, y compris des agents de sécurité. L'affaire montre également que les enlèvements contre rançon ne sont pas seulement un acte de terrorisme, mais aussi une source importante de financement. Ce cas illustre la faiblesse des États membres aux prises avec le phénomène de la corruption et le système de paiements fréquents pour des biens et services en utilisant des monnaies étrangères (Euros et dollars), ce qui facilite ensuite les activités des criminels.

TYPLOGIE 4 : FINANCEMENT DU TERRORISME PAR LE TRAFIC DE DROGUE

Cas 4.1 : Trafic de drogues par AQMI et les FARC

En Mars 2012, M. O, un citoyen malien, a été condamné à 57 mois de prison par un tribunal fédéral américain à Manhattan pour conspiration en vue de fournir un soutien matériel à une organisation terroriste étrangère. Trois mois plus tôt, M. O et deux autres hommes avaient été accusés d'avoir accepté de transporter de la cocaïne à travers l'Afrique du Nord et de l'Ouest, dans le but de soutenir les activités de trafic de drogue d'Al-Qaïda, AQMI, et des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC)¹. M. O a été arrêté au Ghana en Décembre 2009, et par la suite acheminé au District sud de New York, où il a plaidé coupable le 15 Novembre 2011 d'avoir apporté un soutien matériel aux FARC.

De Septembre 2009 à Décembre 2009, Issa et deux autres accusés, tous du Mali, ont accepté de fournir aux FARC des services, y compris une assistance logistique et un transport sécurisé pour une cargaison de cocaïne à travers l'Afrique, des faux documents d'identité, et d'autres soutiens et ressources, sachant que les FARC étaient engagées dans des activités terroristes. Les accusés avaient également convenu de fournir un soutien matériel et des ressources, y compris des immeubles, des devises et des instruments monétaires, à Al-Qaïda et AQMI, sachant que ces groupes étaient engagés dans des activités terroristes.

1. Organisées comme un groupe militaire, les FARC sont activement engagées dans le trafic de stupéfiants comme un mécanisme de financement, et ont évolué pour devenir le plus grand fournisseur mondial de cocaïne. Pour au moins les cinq dernières années, les FARC ont été responsables d'actes de violence commis contre des citoyens des États-Unis et leurs intérêts commerciaux et leurs biens dans des pays étrangers - notamment en Colombie - afin de dissuader les États-Unis de poursuivre les efforts visant à perturber les activités de fabrication et de trafic de cocaïne par les FARC.

Source : États-Unis

Cas 4.2 : trafic de drogue triangulaire impliquant l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe

En 2011, Ayman Joumaa fut inculpé pour trafic de drogue et blanchiment d'argent dans le district Est de Virginie. L'organisation de trafic de drogue de Joumaa transporte, distribue et vend des expéditions de plusieurs tonnes de cocaïne sud-américaine en vrac qui passent par l'Afrique de l'Ouest. Joumaa et son organisation opèrent au Liban, en Afrique de l'Ouest, au Panama et en Colombie, et blanchissent le produit de leurs activités illicites, à hauteur de 200 millions de dollars par mois, par divers moyens, y compris les opérations de contrebande massive d'espèces et des bureaux de change libanais. L'organisation de Joumaa utilise, entre autres, les courriers du Hezbollah à transporter et blanchir le produit de la vente de stupéfiants. Elle L'organisation paie des frais au Hezbollah pour faciliter le transport et le blanchiment du produit de la vente de stupéfiants.

En outre, le département du Trésor américain a identifié la Banque Libano Canadienne (BLC) comme sujet de préoccupation majeure de blanchiment d'argent en vertu de l'article 311 de la USA PATRIOT Act, notant que Ayman Joumaa utilisait les comptes de divers bureaux de change auprès de la BLC pour blanchir des centaines de millions de dollars produits du trafic de stupéfiants. Ces bureaux de change et d'autres entreprises liées à Joumaa ont été à l'origine de plus de 66 millions de dollars en transferts à partir de banques libanaises depuis Janvier 2006, avec approximativement la moitié des virements et environ 94 % des fonds provenant de la BLC, indiquant que cette dernière était la préférée de ces entités liées à Joumaa, en particulier pour les activités bancaire illicites.

Source: États-Unis

Cas 4.3 : Drug Trafic triangulaire de drogue impliquant l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe

En Février 2011, Maroun Saade et un certain nombre d'autres accusés ont été inculpés de complot en vue de fournir diverses formes de soutien à des sources secrètes de la Drug Enforcement Administration (DEA) qu'ils croyaient être des représentants des talibans en Afghanistan. Certains de ces accusés avaient accepté de recevoir, stocker et convoier des tonnes d'héroïne appartenant aux Talibans à travers l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, Saade, un trafiquant de stupéfiants opérant en Afrique de l'Ouest, avait accepté de recevoir et de stocker de l'héroïne appartenant aux Talibans au Bénin et de le transporter au Ghana avec la compréhension qu'une partie ces expéditions serait vendue aux États-Unis au profit des Talibans. Les autres accusés impliqués dans ce complot étaient des trafiquants notoires de cocaïne et d'armes. Les accusés s'étaient engagés dans cette affaire délibérément avec l'intention de fournir quelque chose ayant une valeur monétaire à une personne ou organisation engagée dans le terrorisme et des activités terroristes.

Source: États-Unis

Cas 4.4 : Le Hezbollah collecte de fonds dans quatre pays ouest-africains

En Juin 2013, quatre individus libanais ont été désignés par le Département du Trésor des États-Unis en vertu du Décret 13224, qui a effectivement bloqué les personnes désignées du système financier des États-Unis par le gel de leurs avoirs et l'interdiction aux entités américaines de faire des affaires avec elles. Les quatre hommes aidaient le Hezbollah dans ses efforts pour étendre son influence en Afrique de l'Ouest. La désignation entraine dans le cadre d'un effort pluriannuel visant à exposer et dissoudre les liens entre les trafiquants de drogue sud-américains et les groupes de militants du Moyen-Orient.

Les personnes désignées organisaient des activités de collecte de fonds pour le Hezbollah, recrutaient des membres, et dans certains cas se décernaient le titre d'ambassadeurs du Département des relations extérieures du Hezbollah. Ali Ibrahim al - Watfa, l'agent permanent de liaison du Hezbollah en Sierra Leone, avait coordonné le transfert de fonds de la Sierra Leone au Hezbollah au Liban à travers le Département des relations extérieures du Hezbollah. Abbas Fawaz Loutfe, le chef du Hezbollah au Sénégal, se servait des supermarchés qu'il possédait et exploitait à Dakar, au Sénégal, pour recueillir des fonds pour le Hezbollah et attirer des partisans. Il a également organisé des réunions secrètes pour trouver des moyens d'accroître les efforts de collecte de fonds du Hezbollah. Ali Ahmad Chehade, le responsable du département des relations extérieures du Hezbollah pour la Côte d'Ivoire, coordonnait les déplacements des membres du Hezbollah, du Sénégal en Côte d'Ivoire et agissait en tant que recruteur assistant le terroriste de renom mondial Abd Al Munim Qubaysi. Hicham Nmer Khanafer, un membre actif et influent du Hezbollah en Gambie, organisait Hezbollah des activités hebdomadaires de collecte de fonds et de recrutement dans une mosquée locale.

Source: États-Unis

Cas 4.5 : Blanchiment d'argent basé sur le commerce en Afrique de l'Ouest facilité par des bureaux de change libanais

En Avril 2013, deux bureaux de change libanais Kassem Rmeiti & Co. Exchange (Rmeiti) et Halawi Exchange Co. (Halawi), sont devenus les premières institutions financières non bancaires à être désignées comme institutions financières étrangères « sources de préoccupation majeure de blanchiment d'argent », en vertu de l'Article 311 de la USA PATRIOT Act. Rmeiti et Halawi facilitaient un réseau de blanchiment d'argent auparavant géré par Ayman Joumaa, de la Banque Libano Canadienne, et deux autres maisons de change avant que des mesures n'aient été prises contre ces entités en 2011 (voir cas 4.2).

Rmeiti avait fourni au moins 25 millions de dollars en paiements entre 2008 et Mars 2011 à des concessionnaires exportateurs de voitures américaines associés au réseau de stupéfiants et de blanchiment d'argent de Joumaa, et entre Mars 2011 et Octobre 2012, Rmeiti avait facilité le déplacement d'au moins 1,7 millions de dollars au profit de blanchisseurs d'argent et trafiquants de drogue libanais et béninois.

Halawi facilite les transactions pour un réseau d'individus et d'entreprises, qui blanchissent de l'argent par l'achat et la vente de voitures d'occasion aux États-Unis pour l'exportation vers l'Afrique de l'Ouest. À la fin de 2012, les blanchisseurs d'argent basés au Bénin utilisaient Halawi pour transférer de l'argent à des fournisseurs d'automobiles américains, en appui à leur système de

blanchiment d'argent basé sur le commerce. En outre, Halawi a blanchi les profits du trafic de drogues et des réseaux de blanchiment d'argent en rapport avec la cocaïne pour le compte d'un haut responsable du Hezbollah et trafiquant de stupéfiants, et Halawi avait également été couramment utilisé par les autres associés du Hezbollah comme moyen de transfert de fonds illicites.

Source: États-Unis

Ces cas étayaient les conclusions du Rapport sur le Financement du Terrorisme (2008) du GAFI, qui se penche sur les groupes terroristes qui rassemblent des fonds provenant d'activités criminelles. Le rapport a noté :

« Au cours de la dernière décennie, les organisations de trafic de drogue ont de plus en plus utilisé les pays le long ou près de la côte ouest-africaine comme centres de transbordement pour importer des quantités massives de stupéfiants, notamment la cocaïne d'Amérique du Sud, qui sera distribué plus tard en Europe ou ailleurs en Afrique. Grâce à une combinaison d'aéronefs et de navires privés, ces organisations, principalement basées au Venezuela et en Colombie, ont transporté des centaines de tonnes de cocaïne, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, vers des pays d'Afrique de l'Ouest comme le Bénin, la Sierra Leone et le Togo. Le trafic de drogue s'est avéré être une source intéressante de fonds pour des organisations terroristes, leur permettant de lever de grosses sommes d'argent. »

Compte tenu de cette réalité, il est nécessaire pour les gouvernements d'Afrique de l'Ouest de renforcer la lutte contre le trafic de drogue dans la sous-région.

AUTRES CAS

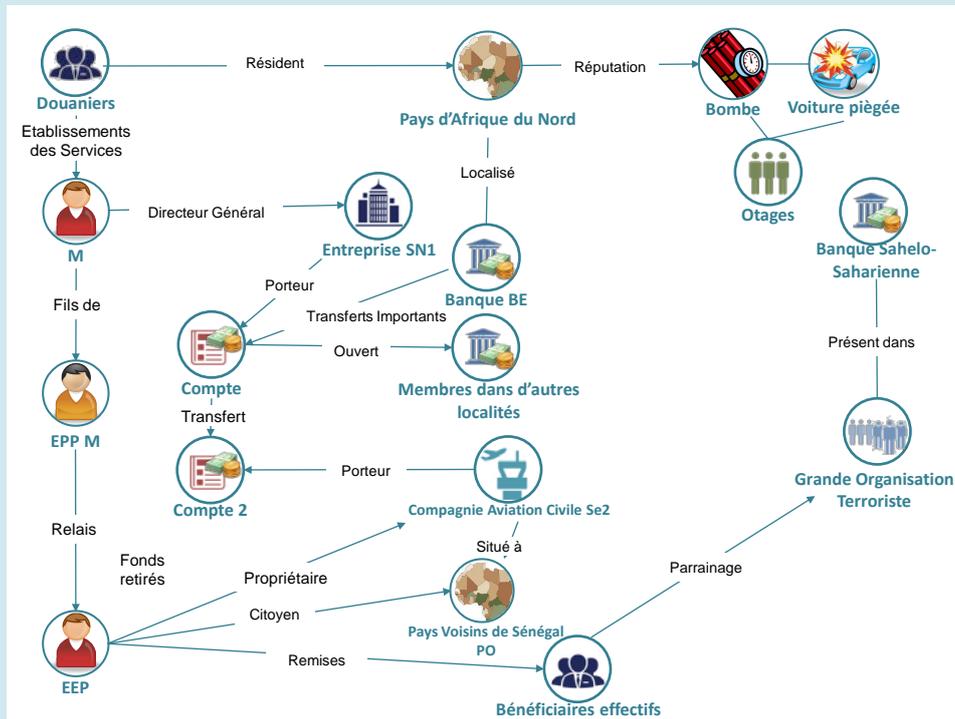
Cas 1 : Contributions financières de dirigeants politiques (Boko Haram)

M. X, un ancien porte-parole de Boko Haram, a été arrêté par une agence de sécurité nigériane. Lors de l'interrogatoire, M. X a mentionné les noms de politiciens locaux qui, selon lui, ont financé le groupe terroriste, y compris M. M, un député à l'Assemblée. Tous deux, M. X et M. M, sont originaires du nord-est du Nigeria, la base opérationnelle de Boko Haram. M. X a révélé que M. M était responsable de la composition de SMS menaçants que les membres du groupe envoyaient à divers politiciens et fonctionnaires.

Selon les renseignements fournis par M. X, M. M a été interrogé et par la suite arrêté par l'agence de sécurité nigériane. L'examen par l'agence des relevés téléphoniques de M. M, a révélé une communication constante entre lui et M. X. Par conséquent, M. M a été inculpé pour avoir dissimulé des informations sur les attaques prévues par Boko Haram, fourni les numéros de téléphone de fonctionnaires à Boko Haram, et n'avoir pas divulgué l'identité de M. X aux autorités compétentes.

Source: Nigeria

Cas 2 : Utilisation de leaders politiques pour acheminer des fonds



M. Q, le fils d'une PPE locale au Sénégal, a ouvert un compte dans une banque locale pour le compte d'une société X, dont il est le PDG. Une grande somme d'argent a été virée dans le compte à partir d'un compte d'une société K située dans un pays d'Afrique du Nord. Dès réception de l'argent, M. Q a immédiatement émis un ordre de virement à sa banque de transférer de l'argent sur le compte de la société P, située dans un pays voisin. M. R, le PDG de la société P, a affirmé que le transfert avait été fait en paiement pour les services fournis à la société K. M. R est aussi un fils d'une PEP dans le pays voisin.

En se fondant sur le montant en cause, le profil du client, l'origine et la destination finale de ces fonds, la transaction qui semble être exécutée entre des personnes qui n'ont pas de lien apparent et les explications peu convaincantes fournies par M. R, la banque a déposé une déclaration de soupçon à la CRF. Mr R est soupçonné d'être lié à un puissant mouvement terroriste dans la région sahélo-saharienne.

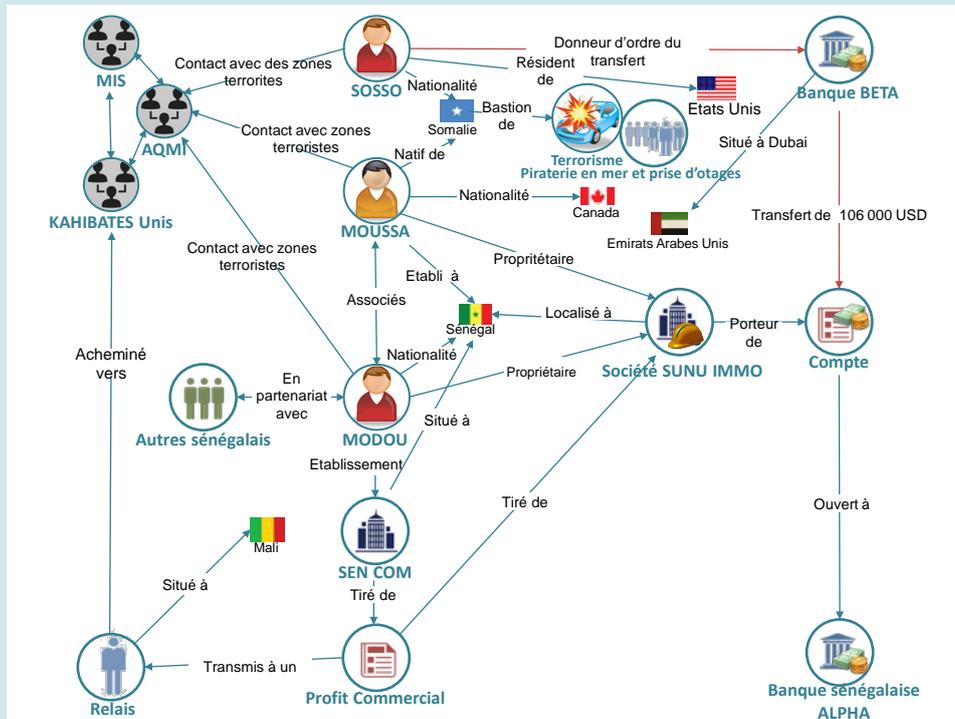
Les enquêtes menées par la CRF ont révélé ce qui suit :

- M. R, le PDG de la société P, récemment diplômé de l'université, avait agi à la demande de son père.
- Il s'agissait de la première opération sur le compte de la société P.
- Il y avait aucun lien apparent entre le client qui a émis l'ordre de transfert depuis la Compagnie K en Afrique du Nord et la Société X destinataire au Sénégal et son Président Directeur Général, M. Q.
- Le pays maghrébin est bien connu pour ses activités terroristes, et il sert de corridor pour le paiement de rançons aux ravisseurs dans la région sahélo-saharienne.

- M. Q a servi d'intermédiaire pour M. R, qui à son tour était responsable de l'envoi des fonds aux véritables bénéficiaires.

Source: Senegal

Cas 3 : Virements alternatifs (Hawala entre Djihadistes et Katibats)



Trois ressortissants d'un pays d'Afrique du Nord, se sont rendus au Sénégal dans l'espoir d'obtenir des visas pour le Kenya à partir de l'ambassade du Royaume-Uni à Dakar. L'ambassade représente les intérêts du Kenya au Sénégal.

Les concernés ont payé le voyage au Sénégal de leurs poches. Dès l'obtention de leurs visas, ils se sont rendus au Kenya où leur contact dans ce pays les a transportés à la frontière Somalienne. Ils ont été arrêtés par la suite et renvoyés au Sénégal. Les trois individus ont ensuite tenté de se rendre en Somalie par la République démocratique du Congo (RDC), mais ont été arrêtés à nouveau par les forces de l'ordre.

L'enquête a révélé que tous les trois avaient été recrutés pour aller dans les camps « djihadistes » « étrangers en Somalie, et tous avaient reçu une somme équivalant à 5 000 000 Francs CFA par hawala d'un de leurs concitoyens, établi commerçant au Sénégal. Le donneur d'ordre était un membre d'un mouvement Salafiste, basé dans le pays d'origine de ces individus, et agissant au nom de l'agent recruteur en Somalie. Les trois personnes étaient en contact permanent avec les dirigeants de ces groupes terroristes dans leur pays d'origine, au Kenya et en particulier en Somalie.

Commentaires : Ce cas illustre l'utilisation du hawala à des fins de financement du terrorisme.

Source: Sénégal

Les Cas 1 et 2 révèlent comment les PPE utilisent souvent le système financier et les sociétés fictives pour financer et soutenir des activités terroristes dans la sous - région ouest-africaine. Ils illustrent un lien émergent entre politique et terrorisme/financement du terrorisme, malgré la baisse du parrainage étatique / gouvernemental du terrorisme au fil des années. Ils montrent la volonté des politiciens corrompus d'utiliser le terrorisme comme un outil pour promouvoir et protéger leurs intérêts. Surtout, la capacité de Boko Haram à soutenir et mener des attaques terroristes sophistiquées peut être attribuée en partie au prétendu soutien fourni par des personnes politiquement exposées.

CONCLUSION

Toutes les typologies présentées plus haut montrent un certain nombre de méthodes impliquées dans le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Tout d'abord, le manque de sécurité dans la région du Sahel, en particulier le nord du Nigeria, le Niger et le Mali permet la contrebande effrénée d'argent, d'armes et de munitions, ainsi que d'autres ressources nécessaires pour les organisations terroristes. Il semble qu'il y a un recours accru aux entreprises et transactions commerciales légitimes pour financer le terrorisme.

Sur les vingt et un cas présentés par les experts à l'atelier, quatre (Cas 1.3, 2.1, 3.2, et 3.3) sont les plus illustratifs des complexités du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Plus précisément, afin de lever, déplacer et distribuer des fonds pour mener des activités terroristes, les terroristes et les groupes terroristes exploitent les difficultés politiques, socio - économiques, et sécuritaires existantes, telles que :

- la pauvreté, les privations, la violence et l'instabilité politique ;
- la corruption et la mauvaise gouvernance ;
- la mauvaise surveillance des frontières et la porosité des frontières nationales ;
- la faiblesse de la coopération inter-agences au niveau des autorités nationales compétentes et l'insuffisance de la coopération internationale.

L'analyse des différents cas conforte l'idée que des sommes considérables sont nécessaires pour mener des activités terroristes. Si l'exécution d'opérations ponctuelles nécessite de petites sommes d'argent, en revanche, le maintien d'une organisation terroriste, y compris l'entretien des membres ainsi que de leurs familles et l'achat d'armes et d'autres matériels exige des montants considérables.

Le traitement des cas mentionnés ci-dessus, en particulier ceux du Burkina Faso, du Niger et du Nigeria met à nu plusieurs questions importantes en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Tout d'abord, la possession de grandes quantités d'argent et d'armes révèle la prévalence de l'argent liquide et de la contrebande d'armes dans la sous-région. Il révèle aussi la faiblesse de la sécurité des frontières, puisque les terroristes et les groupes terroristes se déplacent et opèrent à travers les frontières sans détection ni entrave. Ces différents cas révèlent le manque de coopération et de collaboration, notamment de partage de l'information, entre les autorités compétentes dans la région.

MOBILISER DES FONDS

Le financement du terrorisme est sous-tendu par la nécessité pour les organisations terroristes d'assurer l'entretien personnel de leurs membres et des familles de ces derniers, d'acheter des armes et de la logistique, de préserver les canaux de communication, et d'adopter des mesures d'auto - protection. En conséquence, les terroristes et les groupes terroristes dans la sous-région emploient à la fois des moyens légitimes et criminels pour lever des fonds. Si l'on se fonde sur les cas présentés, les fonds sont généralement mobilisés par des dons/aumônes/prélèvements obligatoires, l'utilisation dolosive du produit du commerce, et des activités criminelles organisées, y compris les enlèvements à grande échelle pour des rançons, les extorsions, vols, contrebande d'argent et autres objets de valeur.

Il y a une exploitation de la zakat, un des cinq piliers de l'Islam, qui oblige tous les musulmans à donner en charité 2,5 % de leur salaire annuel. Les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les pauvres sont utilisés pour demander l'aumône. Les dons reçus sont utilisés pour soutenir des activités terroristes. Il est extrêmement difficile de détecter la mendicité liée au soutien au terrorisme, d'autant plus que la mendicité est une pratique acceptée dans les sociétés ouest-africaines, notamment en raison de la pauvreté généralisée, du chômage et du sous-emploi. La piété et la générosité de beaucoup d'Africains de l'Ouest cristallisent également la culture de la mendicité.

En outre, l'examen des cas présentés dans cette étude montre que 9 % des fonds destinés au terrorisme sont mobilisés par le truchement de PEP corrompues et les détournements de comptes commerciaux. Étant donné la petite taille de l'échantillon, cela peut ne pas être statistiquement significatif ; toutefois c'est révélateur de la nécessité de renforcer les mesures de CFT, notamment le recours à l'approche fondée sur les risques pour répondre au FT fondé sur le commerce.

Par ailleurs, la fourniture d'équipements, de cartes SIM et de matériels à des terroristes, par des hommes d'affaires légitimes, comme le montre l'un des cas, permet aux terroristes et aux organisations terroristes de se soustraire efficacement à la détection et à l'arrestation par les agents de sécurité. Le recours à cette technique reflète et entretient une vulnérabilité majeure en Afrique de l'Ouest, à savoir, la prévalence de vastes économies informelles et la faiblesse de la réglementation et de la supervision des transactions d'affaires.

Aussi, les principales méthodes et techniques observées dans les cas sont les extorsions, les vols, les vols de carburants, le détournement des ONG/organismes de bienfaisance et la traite des êtres humains. En tout, ces activités criminelles représentent 27 % de l'ensemble. Il existe donc, malgré la modeste taille de l'échantillon, des preuves de plus en plus nombreuses d'un lien entre le financement du terrorisme et les activités criminelles - organisées ou à petite échelle.

MOUVEMENT DE FONDS

Les études de cas ont montré que les terroristes utilisent divers moyens, procédés ou supports formels et informels pour déplacer leurs fonds, y compris :

- **La contrebande** – La faible sécurité aux frontières, dans les ports et les points de contrôle des pays sélectionnés facilite la contrebande des espèces et des armes légères et de petit calibre à travers les frontières. Les terroristes et les groupes terroristes connaissent particulièrement et exploitent la porosité des frontières nationales, la faiblesse de la surveillance des frontières, le manque de coordination et de collaboration entre les

institutions nationales, de coopération transfrontalière. En outre, l'absence de systèmes efficaces de déclaration de devises aux frontières la prévalence de l'économie informelle et non réglementée, et la prédominance des transactions en espèces en Afrique de l'Ouest facilitent la contrebande d'argent et d'armes. Les organisations terroristes exploitent également les principes islamiques qui interdisent aux hommes d'avoir un contact physique avec des femmes auxquelles ils ne sont pas mariés, en utilisant les femmes comme courriers pour les espèces et les armes dans les zones à prédominance islamique.

- **La banque/les transferts télégraphiques** - les institutions financières, en particulier les banques, ont été utilisées pour transférer des fonds d'appui à des activités terroristes dans d'autres endroits. Ceci a été observé dans les cas impliquant des personnes politiquement exposées et les organismes / ONG caritatifs. Dans certains cas, les terroristes utilisent des comptes par procuration pour transférer des fonds à leurs membres. Le plus souvent, ces fonds sont retirés à partir d'un guichet automatique de banque (GAB).
- **Le détournement du secteur des OBNL** - Les ONG / organisations caritatives compromises utilisent la couverture de l'action humanitaire pour éviter la détection en servant de canal pour le transfert de fonds aux terroristes et / ou organisations terroristes. Cette technique implique souvent la circulation et la distribution des fonds par le biais de l'achat et du transfert d'articles tangibles sous le couvert d'entreprises légitimes, et leur vente éventuelle pour avoir de l'argent. Les sommes obtenues de ces opérations sont souvent utilisées pour apporter un soutien logistique à des terroristes.

INSTRUMENT/ MECANISME

Le principal instrument utilisé dans presque toutes les études de cas de financement terroriste présentées est l'argent en espèces. Ceci reflète la nature de l'économie de la sous-région qui repose sur les liquidités. Le mécanisme clé est le mouvement physique de cet argent (localement et à travers les frontières nationales). Un autre mécanisme commun se trouve dans les ONG / organismes de bienfaisance et les personnes morales/entreprises. L'utilisation croissante des EPNFD peut être attribuable à l'amélioration de la mise en œuvre du dispositif de LBC / FT dans le secteur financier. Cela porte au premier plan les questions de réglementation et de surveillance en matière de LBC / FT. Le troisième mécanisme s'appuie sur les circuits du commerce, et le quatrième réside dans le secteur des institutions financières.

Il est important de noter que certains des cas présentés en sont encore à différents stades de l'enquête ou de poursuites, et très peu provenaient de déclarations de soupçon (DS) faites par les entités déclarantes. Cela montre une lacune dans les déclarations, ainsi que des difficultés dans l'identification des DS liées à un financement terroriste tout comme dans les poursuites d'affaires liées au terrorisme et au financement du terrorisme. Les difficultés d'identification peuvent être dues à l'insuffisance de capacité, à l'absence d'orientation, et à la faiblesse de la coopération inter-agences, en particulier en termes d'échange d'informations entre les autorités compétentes et entre les entités déclarantes et les régulateurs de la LBC / CFT.

CHAPITRE 4: INDICATEURS ET DRAPEAUX ROUGES

Un certain nombre d'indicateurs et drapeaux rouges ont été identifiés à partir de l'analyse de cas présentés par des experts. Ici, les indicateurs et drapeaux rouges diffèrent en termes de degré de probabilité d'incidence de FT. Tandis que les indicateurs représentent des événements qui peuvent ou non indiquer un FT, les drapeaux rouges représentent des événements qui offrent une plus grande certitude qu'un FT a pu être réalisé.

INDICATEURS:

- L'achat, la cession et la vente éventuelle d'éléments tangibles contre de l'argent notamment dans les zones à forte incidence d'activités terroristes et criminelles ;
- Les dons volontaires ou obligatoires par des particuliers, des entreprises, ou des fonctionnaires de l'État à des groupes religieux/radicaux dans des zones infestées par la criminalité et le terrorisme, surtout après l'apparition de ce qui peut être considéré comme un événement déclencheur (des affrontements religieux / tribaux, par exemple, localement ou à distance avec la possibilité d'influencer les événements locaux) ;
- Des cas fréquents de participation de groupes terroristes/radicaux dans des activités criminelles organisées ;
- Le transport fréquent de grosses sommes d'argent à destination ou en provenance de pays en proie à des conflits, à l'instabilité, et à des activités criminelles à grande échelle ;
- L'arrestation de passeurs de fonds ou la saisie d'argent et d'armes par les forces de l'ordre dans des zones sujettes au terrorisme ;
- Des dépôts structurés d'espèces sur un compte par des personnes différentes à plusieurs succursales d'une banque en particulier ;
- Le transfert de grosses sommes d'argent vers et à partir des comptes de particuliers ou d'entreprises nouvellement créées sans aucune relation d'affaires apparente ;
- Des dépôts ou retraits fréquents d'espèces dans des comptes d'organismes caritatifs par différentes personnes sans relations apparentes ;
- Un transfert inexplicé de fonds provenant d'un pays étranger à forte incidence d'activités terroristes dans les comptes de particuliers et d'entreprises ;
- Présentation d'informations minimalistes, incomplètes, ou invérifiables sur l'identité du titulaire du compte ou de la destination de transfert ;

- Des transactions sur des comptes d'individus et de sociétés qui ne sont pas compatibles avec les profils de compte ;
- Préférence marquée pour les transactions en espèces ;
- Des voyageurs sans bagages ou pièces d'identité ; et
- Des opérations de change dans le secteur informel.

DRAPEAUX ROUGES:

- Constant changing of mobile phones and SIM cards by individuals and groups known to have radical or anti-government views, especially after a terrorist group has been attacked by law enforcement ;
- Changements constants de téléphones mobiles et cartes SIM par des individus et groupes connus pour leurs opinions radicales ou anti-gouvernementales, en particulier après qu'un groupe terroriste a été attaqué par les forces de l'ordre ;
- Création de sociétés par des ressortissants de pays sujets au terrorisme, et fréquents transferts internationaux d'argent/de valeurs à partir ou à destination de comptes des sociétés ;
- Extorsion de fonds auprès du public par les membres connus d'un groupe violent/terroriste ;
- Des visites fréquentes à des cibles clés et vulnérables par des sympathisants terroristes ou des terroristes présumés ;
- Collection d'aumônes et de dons par des personnes ou des groupes, en particulier dans les zones ayant une forte incidence d'activité liée au terrorisme ; et
- Fréquents échanges d'argent à travers des circuits informels par des sympathisants présumés de groupes terroristes.

CHAPITRE 5: CONCLUSION AND RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

Malgré les limites de cette étude en termes de méthodologie axée sur les études des cas, la prévalence du terrorisme et de son financement dans la sous - région ouest-africaine est incontestable, avec des conséquences négatives sur la sécurité, la stabilité et le développement de la sous-région. L'insécurité et l'instabilité en Afrique de l'Ouest suscitent un environnement propice à l'extrémisme et au terrorisme. Les voies légales autant que celles illégales, traditionnelles (banques par exemple) et non traditionnelles (par exemple le commerce, le trafic d'armes), sont utilisées pour recueillir des fonds ou les mettre entre les mains de groupes et d'individus terroristes. C'est pourquoi il est urgent pour toutes les parties prenantes de collaborer et de coopérer dans la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

En résumé, voici les résultats de l'étude :

- Les terroristes et les organisations terroristes utilisent à la fois des moyens légitimes et illégitimes pour lever des fonds. Les fonds recueillis sont utilisés pour assurer l'entretien personnel des membres et de leurs familles, l'achat d'outils et d'équipements, le recrutement de nouveaux membres et la propagande pour attirer des sympathies et soutiens qui les aident à perpétrer des actes terroristes ;
- Des canaux formels et informels de mouvement de trésorerie sont exploitée par les terroristes pour faire circuler leurs fonds ;
- Il y a une faible capacité d'identifier les déclarations de soupçon liées au financement du terrorisme par les institutions déclarantes ;
- La sécurité et surveillance aux différentes frontières nationales sont faibles, ce qui entraîne l'infiltration de terroristes, d'armes légères et de petit calibre. En outre, il existe de nombreux points de passage frontaliers non officiels qui ne peuvent être adéquatement patrouillés par des fonctionnaires de l'État ;
- Les ONG et les organismes de bienfaisance sont vulnérables à l'exploitation par des organisations terroristes. Cette étude a révélé que les organisations terroristes ne ciblent pas seulement des ONG et les organismes de bienfaisance, mais aussi les membres les plus vulnérables de la société (les personnes âgées, les enfants mendiants, les infirmes) en vue de lever des fonds et cacher leur véritable intention ;
- Les agences de répression criminelle et les organismes de réglementation, les services de sécurité et de renseignement et le judiciaire n'ont pas la capacité nécessaire pour répondre efficacement au défi du terrorisme et de son financement ;

- L'incapacité et la réticence des autorités nationales compétentes à coopérer effective et collaborer efficacement, en particulier dans le partage de l'information, est en partie responsable de la détérioration de la sécurité et de l'augmentation du financement du terrorisme dans la sous-région ;
- La coopération sous régionale et la coopération internationale entre les États membres et d'autres pays, notamment en termes de partage de l'information est faible, ce qui entraîne l'infiltration de terroristes et la libre circulation des fonds des terroristes et des armes légères et de petit calibre à travers les frontières nationales ;
- La prolifération des groupes extrémistes et leurs liens avec des organisations terroristes internationales, ainsi que la tendance croissante de l'extrémisme religieux dans la région est une menace potentielle pour la sécurité et le développement de la région ;
- La prédominance du secteur informel, associée au fait distinctif que les économies de la région sont fondées sur les liquidités, facilite les échanges de devises par les terroristes et les autres groupes criminels.

RECOMMANDATIONS:

Les recommandations suivantes sont proposées, sur la base des conclusions de l'étude :

LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST DOIVENT :

- Mettre en place un mécanisme efficace pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes de l'ONU et du GAFI pour la lutte contre le financement du terrorisme; notamment la production, la circulation et l'utilisation des fonds dans chaque pays.
- Surveiller efficacement les activités de mendiants dans les rues, les levées de fonds sur les sites religieux en particulier dans des zones connues pour des activités terroristes, dans le but de réduire ce type de collecte de fonds et veiller à ce que les terroristes n'exploitent pas la population en général.
- Améliorer les capacités de collecte de renseignement et envisager l'utilisation d'opération secrètes et d'éléments infiltrés comme un moyen d'obtenir des informations fiables sur les terroristes et les groupes terroristes.
- Mettre en place des mécanismes de régulation et de contrôle efficaces pour assurer une surveillance efficace des activités et opérations des ONG et des organismes de bienfaisance sans porter préjudice à leurs fonctions importantes, y compris l'adoption et la mise en œuvre d'orientations et de

procédures normalisées pour le suivi et la supervision des activités des ONG et des organismes de bienfaisance, couvrant ceux opérant à l'échelle internationale, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas utilisés comme moyens de financement des terroristes.

- Examiner et mettre en place des processus efficaces de gestion de l'immatriculation des sociétés et des affaires.
- Mettre en œuvre des mesures relatives de surveillance et de contrôle des dons faits aux ONG, et mieux informer les notaires sur leurs obligations de LBC / CFT.
- Améliorer la formation sur les techniques d'enquête et l'expérience des autorités de poursuite en matière de démantèlement des terroristes et de leurs sources de financement.
- Mettre en œuvre la Convention de la CEDEAO sur la coopération policière dans le cadre du Comité des Chefs de Police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO) et du Plan d'action régional de lutte contre le terrorisme.
- Renforcer la riposte des États membres de la CEDEAO contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest, y compris le renforcement de la coopération et de la collaboration transfrontalière.
- Approfondir la mise en œuvre des mesures de LBC / FT, notamment l'identification des clients et la déclaration des transactions suspectes pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme.
- Collecter des informations quantitatives et qualitatives sur le financement du terrorisme et les activités terroristes dans le but de mesurer la portée des questions et d'identifier les tendances. Cela devrait également inclure le partage d'informations au sein de la région afin d'identifier les tendances régionales ou changements dans l'activité.
- Améliorer la collaboration nationale inter-agences et la coopération internationale dans le partage de l'information.
- Améliorer la surveillance des frontières et de la sécurité des frontières nationales et développer des synergies avec les pays voisins.
- Examiner la structure du système d'aide sociale du terrorisme dans son contexte culturel et social, en particulier par les agences de sécurité afin de développer des réponses spécifiques à des situations spécifiques de financement du terrorisme.
- Mettre en place des mécanismes formels de coopération opérationnelle pour échanger des informations entre les autorités douanières et les services de sécurité pour surveiller le commerce transfrontalier.
- Élaborer des politiques et programmes visant à intégrer à la fois les secteurs formels et informels, en vue de la régulation et du suivi des

activités des blanchisseurs de capitaux et financiers du terrorisme. Cela devrait également inclure des politiques délibérées visant à réduire la préférence pour les transactions en espèces et, éventuellement, la création de systèmes de paiement sans numéraires à partir desquels les transactions liées à un potentiel terrorisme ou blanchiment d'argent pourraient être détectées, enquêtées, ou empêchées.

- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles afin d'améliorer les enquêtes, poursuites et verdicts pour les cas de financement du terrorisme.
- Prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes de corruption au sein des agences de sécurité qui pourraient entraver la détection et l'enquête et la poursuite efficaces des cas de financement du terrorisme, y compris, au besoin, l'adoption d'un cadre interne institutionnel de supervision pour renforcer l'intégrité des services de répression criminelle.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce au sein des services de sécurité et de renseignement qui servira d'outil de vigilance pour identifier et contrer les menaces potentielles et réelles de financement du terrorisme, en particulier dans les pays ayant des population sensibles sur le plan religieux.
- Revoir et modifier, le cas échéant, les législations et règlements relatifs au terrorisme et au financement du terrorisme, afin d'assurer une dissuasion efficace, et fournir le maximum de coopération possible à d'autres pays afin de lutter efficacement contre les menaces.
- Impliquer la société civile, les groupes religieux et le secteur privé de manière plus efficace dans les efforts de prévention des financements terroristes, et

LES AUTORITÉS RÉGIONALES / INTERNATIONALES ET LES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT:

- La CEDEAO devraient intégrer le terrorisme et le financement du terrorisme dans son système régional d'alerte précoce des conflits et catastrophes pour surveiller et évaluer le financement des terroristes et de leurs sympathisants (Système Communautaire de vigilance Anti - terrorisme), en collaboration avec les organismes nationaux, universitaires et de la société civile.
- Développer des plateformes régionales de formation grâce à des institutions telles que le GIABA pour faciliter le partage d'expériences entre les acteurs des autorités concernées pour renforcer les capacités opérationnelles.
- Augmenter l'aide technique aux organismes nationaux spécialisés, y compris les CRF. En particulier, appuyer le développement de cours

spécifiques sur le financement du terrorisme, l'analyse financière, le crime organisé, les enquêtes financières pour renforcer les fonctions d'enquête, de poursuite et de collecte de renseignement des personnels spécialisés.

- Soutenir les initiatives sous - régionales de renforcement des capacités et accroître la coopération régionale et internationale, y compris les dispositions pour le partage de l'information sur une base continue.

BIBLIOGRAPHIE

911 Commission (2004), *Final Report of the National Commission on Terrorist Attack Upon the United States*, Worton & Company, Inc., New York, NY and London, UK.

Abuza, Zachary (2003), "Funding Terrorism in Southeast Asia: The Financial Network of Al Qaeda and Jemaah Islamiya", *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International & Strategic Affairs*, Vol. 25, No. 2, 169-1999.

Arquilla, John; Ronfeldt, David and Zannini, Michele (2001), "Networks, Netwar, and Information-Age Terrorism", in Howard, RD, Sawyer RL (ed), *Terrorism and Counterterrorism: Understanding the New Security Environment*.

Ashley, Sean P. (2012), "The Future of Terrorist Financing: Fighting Terrorist Financing in the Digital Age", *Penn State University Journal of International Affairs*, Vol. 1, No. 2.

Asia/Pacific Group on Money Laundering [APG] (2011), *Typologies Report: NPO Sector Vulnerabilities*, APG, Sydney, Australia, July 2011.

Basile, Mark (2004), "Going to the Source: Why Al Qaeda's Financial Network is Likely to Withstand the Current War on Terrorist Financing", *Studies in Conflict and Terrorism*, Vol. 27.

Bantekas, Ilias (2003), "The International Law of Terrorist Financing", *The American Journal of International Law*, Vol. 97, No. 2.

Berry, LaVerle *et al* (2002), *A Global Overview of Narcotics-Funded Terrorist and other Extremist Groups*, The Library of Congress, Washington DC, United States.

Billingslea, W. (2004), "Illicit Cigarette Trafficking and the Funding of Terrorism", *Police Chief*, Vol. 71, No. 2, 49-56.

Byman, Daniel (2005), *Deadly Connections*, Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom.

Clunan, Anne L. (2006), "The Fight against Terrorist Financing", *Political Science Quarterly*, Vol. 121, No. 4, 569-596.

CNN (2011), 'Al Qaeda-linked Group Finds Fertile Territory in Nigeria as Killings Escalate', 18 November 2011.

Comras, Victor (2005), "Al Qaeda Finances and Funding to Affiliate Groups." *Strategic Insights*, Vol. IV, No. 1, US Naval Postgraduate School, Monterey CA, United States.

Cragin, Kim *et al* (2007), *Sharing the Dragon's Teeth: Terrorist Groups and the Exchange of New Technologies*, RAND Corporation, Santa Monica CA, United States.

Dekieffer, Donald (2008), "Trade Diversion as a Fund Raising and Money Laundering Technique of Terrorist Financing", in Biersteker, J. and Eckert, Sue (2008), *Countering the Financing of Terrorism*, Routledge, London and New York.

FATF (2008), *Terrorist Financing*, FATF, Paris, France.

- FATF (2006), *Trade-Based Money Laundering*, FATF, Paris, France.
- FATF (2013a), *Best Practices - Combating the Abuse of Non-Profit Organisations (Recommendation 8)*, FATF, Paris, France.
- FATF (2013b), *Methodology for Assessing Technical Compliance with the FATF Recommendations and the Effectiveness of AML/CFT Systems*, FATF, Paris, France.
- Forster-Bowser, Erin and Sander, Angelia (2012), *Security Threats in the Sahel and Beyond: AQIM, Boko Haram and al Shabaab*, Civilian-Military Fusion Center, Norfolk VA, United States.
- Giraldo, Jeanne, and Trinkunas, Harold (2007), *Terrorism Financing and State Responses – A Comparative Perspective*. Stanford University Press, Stanford CA, United States.
- Greenberg, Maurice; Wechshler, Willaim F.; and Wolosky, Lee (2002), *Terrorist Financing: Report of an Independent Task Force Sponsored by the Council on Foreign Relations*, Council on Foreign Relations, New York NY, United States.
- Gunarata, Rohan (2002), *Inside Al Qaeda: Global Network of Terror*, pp. 88-99, Columbia University Press, New York NY, United States.
- Hardoin, Patrick and Weichhardt, Reiner (2003) “Financing of Terrorism: A View from NATO”, in *Swiss EAPC/PfP Workshop on Combating Financing of Terrorism*, Geneva, Switzerland.
- Integrated Threat Assessment Centre [Government of Canada] (2007), *Terrorist Financing and Resourcing*, ITAC, Ottawa, Canada.
- Inter-Governmental Action Group Against Money Laundering West Africa [GIABA] (2010), *Threat Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, May 2010, Dakar, Senegal,
- Lacher, Wolfram (2012), *Organised Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, United States.
- Lesage, Andrew (2011), *The Evolving Threat of al Qaeda in the Islamic Maghreb*, Institute for National Strategic Studies, National Defense University, 2011.
- Levitt, Matthew (2002), “The Political Economy of Middle East Terrorism”, *Middle Review of International Affairs*, Vol. 6, No. 4, 49-65.
- Levitt, Matthew, and Jacobson, Michael (2008), *The Money Trail: Finding, Following, and Freezing Terrorist Finances*, Washington Institute for Near East Policy, Washington DC, United States.
- Makarenko, T. (2004), “The Crime-Terror Continuum: Tracing the Interplay Between Transnational Organised Crime and Terrorism”, *Global Crime*, Vol. 6, No. 1, 129-145. McCulloch, Jude and Pickering, Sharon (2005), “Suppressing the Financing of Terrorism: Proliferating State Crime, Eroding Censure and Extending Neo-colonialism”, *The British Journal of Criminology*, Vol. 45, No. 4, 470-486.
- Miguel del Cid Gomez, Juan (2010), “A Financial Profile of the Terrorism of Al-Qaeda and its Affiliates”, *Perspectives on Terrorism*, Vol. 4, No. 4.
- Mullins, Sam (2009), “Parallels between Crime and Terrorism: A Social Psychological Perspective”, *Studies in Conflict and Terrorism*, 32:9, 811-830, DOI: 10.1080/10576100903109776.

Napoleoni, Loretta (2005), *Terror Incorporated: Tracing the Dollars Behind the Terror Networks*, Seven Stories Press, New York NY, United States.

Oehme III, Chester G. (2008), "Terrorist, Insurgents and Criminals - Growing Nexus?", *Studies in Conflict & Terrorism*, Vol. 31, Issue 1, pp 80-93.

Passas, Nikos (2012), "Terrorist Finance, Informal Markets, Trade and Regulation" In Lum, C. and Kennedy, L.W. (Eds), *Evidence-Based Counter terrorism Policy*, Springer, New York NY, United States.

Pham, Peter J. (2011), *Foreign Influences and Shifting Horizons: The Ongoing Evolution of al Qaeda in the Islamic Maghreb*, Foreign Policy Research Institute, Spring 2011.

Prober, Joshua (2005). "Accounting for Terror: Debunking the Paradigm of Inexpensive Terrorism." *Policy Watch*, No. 1041, Washington Institute for Near East Policy, Washington DC, United States.

Quillen, Chris (2002), "A Historical Analysis of Mass Casualty Bombers", *Studies in Conflict & Terrorism*, Vol. 25. No. 2, 279-292.

Rollins, John (2011), *Al Qaeda and Affiliates: Historical Perspectives, Global Presence, and Implications for US Policy*, Congressional Research Service, 25 January 2011.

Roth, John; Greenburg, Douglas; and Willie, Serena (2004), *Monograph on Terrorist Financing: Staff Report to the Commission*, National Commission on Terrorist Attacks Upon the United States, Washington DC, United States.

Roth, Michael P., and Murat, Sever (2007), "The Kurdish Workers Party (PKK) as Criminal Syndicate: Funding Terrorism through Organised Crime, A Case Study" *Studies in Conflict and Terrorism* 30:10, 901-920, DOI: 10.1080/10576100701558620.

Sanderson, Thomas M. (2004). "Transnational Terror and Organised Crime: Blurring the Lines." *SIAS Review*, Vol. 24, No. 1, 49-61.

Schmidt, A.P. (1996). "The Links Between Transnational Organised Crime and Terrorist Crimes." *Transnational Organised Crime*, Vol. 2, No. 4, 40-82.

Serge Daniel « AQMI (ALQAIDA au Maghreb Islamique), l'industrie de l'Enlèvement », Edition Fayard -2012.

Shelley, Louise, and Picarelli, John (2005). "Methods and Motives: Exploring Links Between Transnational Organised Crime and International Terrorism", *Trends in Organised Crime*, Vol. 9, No. 2, 52-67.

Tanchum, Michael (2012), "Al-Qa'ida's West African Advance: Nigeria's Boko Haram, Mali's Touareg, and the Spread of Salafi Jihadism", *Israel Journal of Foreign Affairs*, Vol VI: 2.

United States Congress (2011), *Boko Haram: Emerging Threat to the US Homeland*, US Government Printing Office, Washington DC, United States.

US Department of State (2003), *International Narcotics Control Strategy Report*, US Department of State, Washington DC, United States.

US Department of State (2005), *International Narcotics Control Strategy Report*, US Department of State, Washington DC, United States.

US Department of State (2012), *Country Report on Terrorism - 2011*, July 31, 2012, US Department of State, Washington DC, United States.

US Department of State (2013), *Country Report on Terrorism - 2012*, May 30, 2013, US Department of State, Washington DC, United States.

United Nations (1999), *International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism*, available at www.un.org/law/cod/finterr.htm (accessed October 2013).

United Nations Development Program (2011), *Sustainability and Equity: A Better Future for All*, United Nations, New York NY, United States.

Vittori, Jodi (2011), *Terrorist Financing and Resourcin*, Palgrave Macmillan, New York NY, United States.

Wittig, Timothy (2011), *Understanding Terrorist Finance*, Palgrave Macmillan, New York NY, United States.

Wilkinson, Paul (2011), *Terrorism versus democracy: the liberal state response*, Milton Park, Abingdon, 2013, New York NY, United States.

Williams, Phil, and Felbab-Brown, Vanda (2012), *Drug Trafficking, Violence, and Instability*, Strategic Studies Institute and University of Pittsburgh for International Security Studies, United States.

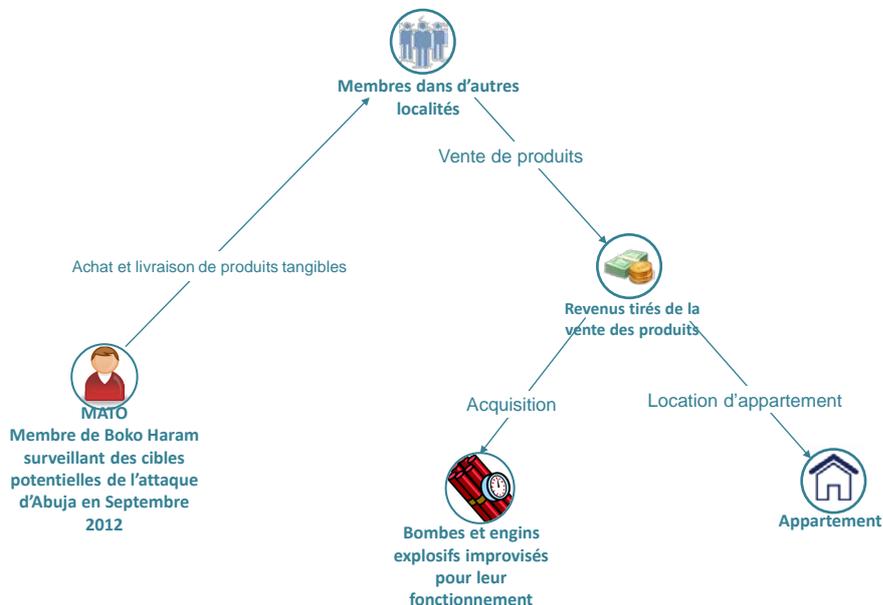
Williams, Phil (2005), "Warning Indicators, Terrorist Finances, and Terrorist Adaptation", *Strategic Insights*, Volume IV, Issue 1.

World Bank and International Monetary Fund (2003), *Reference Guide to Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism*, World Bank and IMF, Washington DC, United States.

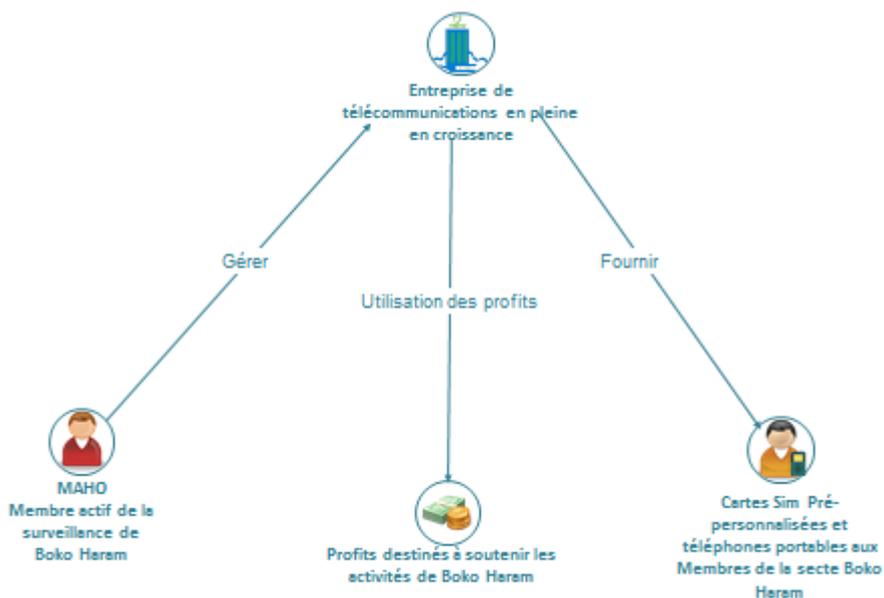
Rapport sur la Criminalité organisée et les Trafics illicites, 2008, ONUCD/MJ.

APPENDICE

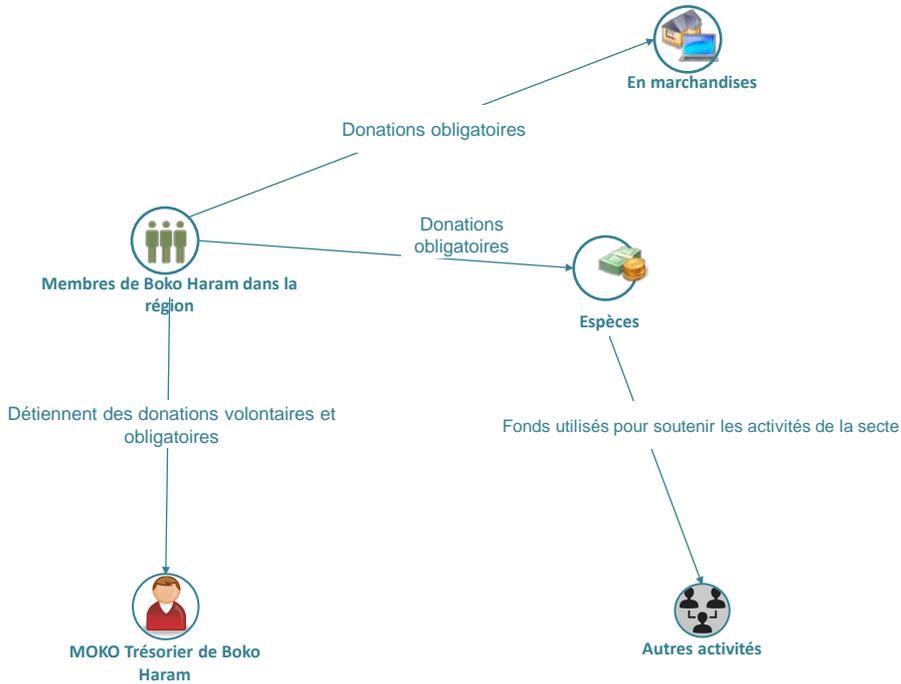
CAS 1.1 : VENTE DE PRODUITS ET AUTRES ACTIVITÉS LUCRATIVES



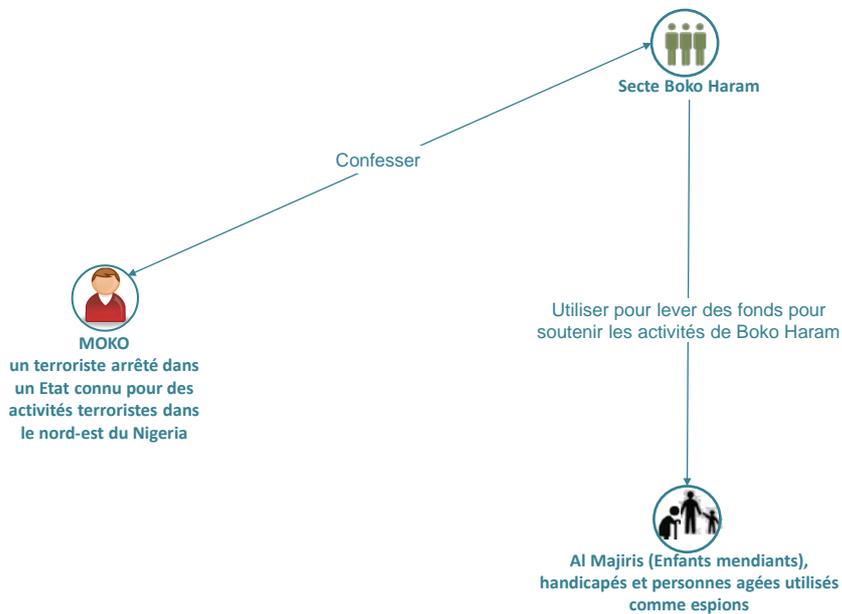
CAS 1.2 : BÉNÉFICES DES ENTREPRISES / SOUTIEN LOGISTIQUE (TÉLÉCOMMUNICATIONS)



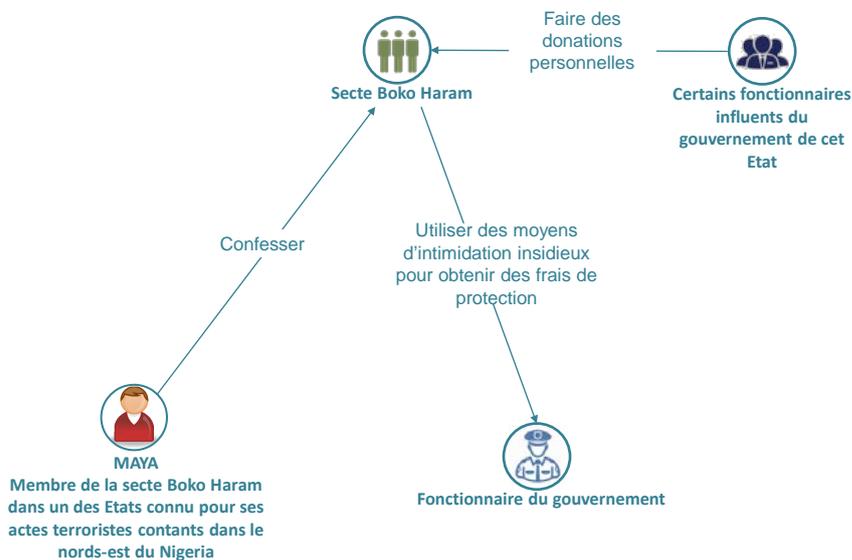
CAS 2.1 : FINANCEMENT PAR LE SYSTÈME FINANCIER



CAS 2.3 : MENDIER (COLLECTION D'AUMÔNES) PAR DES PERSONNES VULNÉRABLES



CAS 2.4: EXTORSION DES CIVILS PAR VOIE D'INTIMIDATION



CAS 3.1: LA CONTREBANDE D'ARMES À LA FRONTIÈRE NIGÉRIANE

